

RABBIN RONEN A. ABITBOL

בס"ד

5784 פסח 2024

DU LUNDI SOIR 22 AVRIL AU MARDI 30 AVRIL 2024

פסח

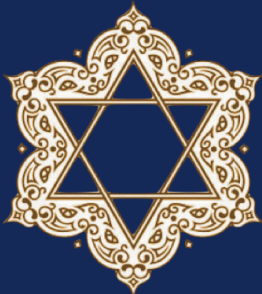
GUIDE SÉPHARADE

RABBIN RONEN A. ABITBOL

COUTUMES - CONSEILS - HALAKHOT

PESSA'H 5784 - 2024





GUIDE SÉPHARADE DE PESSA'H 5784 - 2024 SOMMAIRE

SOMMAIRE

Le Calendrier Horaires des offices Pessa'h 5784-2084	3
Préface de Rabbin Ronen Azriel abitbol	4
Nétoyage du 'Hamets	5
Comment faire la Bedikat 'Hamets	6
Bon voyage - Quitter a maison avant Pessa'h	7
Pessa'h dans un hotel	7
Bioûr Hamets - Liquidation du 'Hamets	10
Siyum Mashekhet - le jeûne des premiers nés	11
Le plateau de Seeder	12
Kachérisation de la cuisine selon les rites sépharades	13
Kachérisation des ustensiles	14
les légumes surgelés	16
Le Coke & le Zero	16
L'huile de Canola interdit à Pessa'h	17
La Tequila	18
Les colis pendant Chabbat	18-21
Les produits kachères pour Pessa'h 5784 - 2024	22-31

Publié sous l'autorité religieuse du: Rabbin Ronen A. Abitbol
Correction et révision du guide: Yana Corcos Cohen / Betty Benalal
Conception, Réalisation de la publication: Roland Harari



CALENDRIER HORAIRES DES OFFICES PESSA'H 5784 - 2024



PESSAH AVRIL 2024 - NISSAN 5784

DATE	ACTION	HEURES	HEURES
DIMANCHE 21 AVRIL	BÉDIKAT 'HAMETS	À PARTIR DE 20H05	
LUNDI 22 AVRIL	DERNIER REPAS 'HAMETS	10H33	
LUNDI 22 AVRIL	BRULER LE 'HAMETS	AVANT 11H42	
LUNDI 22 AVRIL	VEILLE DE PESSA'H (1)*	ALLUMAGES DES BOUGIES	19H31 - 1er SÉDER
MARDI 23 AVRIL	1er JOUR DE PESSA'H (2)*	ALLUMAGES DES BOUGIES	APRÈS ARVIT - 2e SÉDER
MARDI 23 AVRIL	2e JOUR DE PESSA'H		
MERCREDI 24 AVRIL	FIN - 20H41	20H41	
JEUDI 25 AVRIL	HOL HAMOED 1		
VENDREDI 26 AVRIL	HOL HAMOED 2	ALLUMAGES DES BOUGIES	19H36
CHABBAT 27 AVRIL	HOL HAMOED 3 (3)*	FIN - 20H47	
DIMANCHE 28 AVRIL	HOL HAMOED 4	ALLUMAGES DES BOUGIES	19H39
LUNDI 29 AVRIL	7e JOUR DE PESSA'H	ALLUMAGES DES BOUGIES	APRÈS ARVIT
MARDI 30 AVRIL	8e JOUR DE PESSA'H	FIN - 20H56	

(1)* Laisser une flamme avant que la fête commence, pour la deuxième fête pour pouvoir allumer d'autres feux.

(2)* Premier compte du Ômer.

(3)* Séouda Chlichite se fait à la maison avant de venir pour Min'ha.

**N'OUBLIEZ PAS DE VENDRE VOTRE 'HAMETS JUSQU'À
DIMANCHE 21 AVRIL AVANT 10 h 15**



Préface

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



BS"D

L'histoire de Pessa'h nous fait prendre conscience que la tâche la plus difficile que Moshé Rabbenou dut affronter ne fut pas de sortir les juifs d'Égypte, mais bien de sortir l'Égypte du juif. Ils étaient tellement habitués à vivre comme des esclaves qu'ils avaient perdu tout espoir de pouvoir changer leur destin.

Le véritable miracle de Pessa'h et son impact à travers les générations est le message puissant qu'avec l'aide de D-ieu, aucune difficulté n'est insurmontable. Un tyran tel que Pharaon peut être détrôné. Une nation aussi puissante que l'Égypte peut être vaincue. Les esclaves peuvent devenir des hommes libres. Les opprimés peuvent briser les chaînes de la captivité. Tout est possible, si on ose seulement rêver de l'impossible.

L'histoire de Pessa'h véhicule également le message que l'histoire n'est pas le fruit du hasard. Elle suit un plan Divin, un ordre prédestiné. "Ordre" en hébreu se dit "Seder" - et c'est pour cela que le rituel principal de Pessa'h répond à ce nom. Le hasard n'est pas un concept juif. Le hasard, c'est le biais par lequel D-ieu a choisi de rester anonyme.

La foi en D-ieu nous donne la certitude que malgré nos difficultés, l'histoire avance vers la délivrance finale. C'est ce qui nous a toujours poussés à croire au progrès et en la perfection du monde

Une question importante se doit d'être posée alors que l'on célèbre notre délivrance divine de l'esclavage égyptien. Nous remercions D-ieu de nous avoir délivrés, mais pourquoi D-ieu a-t-il permis que nous devenions les victimes d'un si mauvais traitement ?

Selon le rabbin Benjamin Blech, une réponse incroyable saute aux yeux dans de nombreux textes de la Torah. Parce que nous étions esclaves en Égypte, alors nous nous devons d'avoir de l'empathie pour les opprimés de chaque génération. Parce que nous étions esclaves en Égypte, alors nous devons nous sentir concernés par les droits des étrangers, des sans-abris et des pauvres.

Parce que nous avons connu l'oppression, alors nous, plus que toute autre nation, devons comprendre la douleur des opprimés.

Notre rencontre tragique avec l'injustice égyptienne avait pour but, dans une large mesure, de nous préparer à servir de porte-parole pour les générations futures, afin que nous puissions nous identifier à toute personne victime de souffrance.

Le but de notre souffrance était de faire de nous un peuple qui s'engage à réparer les torts du monde et à devenir le partenaire officiel de D-ieu, afin que ce monde mérite d'assister à la délivrance finale.

Nous commençons le Séder en invitant les pauvres qui ont faim à se joindre à nous et nous le terminons en ouvrant la porte pour que Eliyahou Hanavi entre chez nous, symbole de la rédemption. Accepter notre responsabilité envers les autres est la clé pour hâter l'arrivée de Machia'h.

Cela fait déjà 21 ans que nous essayons de servir la Communauté Sépharade à Montréal en publiant ce Guide de Pessa'h, afin que nos frères Sépharades puissent célébrer cette fête dans la dignité absolue et selon les rites Sépharades purs. Nous essayons de leur faciliter la tâche en tous points de vue, pour les préparatifs de la fête, les achats, l'application de la Halakha, etc.

Nous continuerons à prier et travailler fort pour nos frères sépharades et que ceci se réalise incessamment, Amen.

Rav Ronen A. Abitbol



NETTOYAGE DU HAMETS

BEDIKAT HAMETS

Le Dimanche soir 21 Avril 2024 - 13 Nissan 5784

Avant de commencer la Bédikat, on récite la bénédiction:

ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו על ביעור חמץ.

« Baroukh Atta ... acher qidéchanou bémitsvotav vétsivanou àl biôur 'hamets ».

Après la Bédikat on procède au Bittoul 'Hamets, qui est déclaration qui stipule que ce "hamets est nul et non avvenu", et que son propriétaire renonce à sa possession

Le Bittoul se récite trois fois et seulement par le chef de famille

כל חמירא וְחמיעא דאפא ברשותי דחזתה ודלא חזתה דחמתה ודלא חמתה דבערתה ודלא בערתה לבטל ולהוי הקקר בעפרא דארעא.

« Kal 'hamira de-ikka bir-chouti dela 'hazitéh ou dela biårtéh lèèvè batil vè'hachiv (hefqer) keâafra déarâ ».

Que toute pâte fermentée et levain en ma possession, que je n'ai pas vus et que je n'ai pas détruits, soient nuls et non avenus, semblables à la poussière de la terre.



בְּדִיקַת חֲמֵץ

Comment faire la Bedikat 'Hamets

1- Veille de la fête, le 13 Nissan (dimanche 21 avril, 2024), vingt minutes après le coucher du soleil (à partir de 20h), on procède à la Bédika du 'Hamets.

2- La coutume est de préparer dix petits morceaux de pain (préférence pain de pita) de moins de 27 grammes chacun, soigneusement enveloppés dans du papier. Ceux qui les mettent dans du papier aluminium doivent s'assurer que le lendemain, avant de brûler le 'Hamets, ils ouvrent ces papiers afin que le pain puisse être consommé par le feu. On cache ces morceaux dans divers coins de la maison pour que le maître de maison les cherche.

3- Le grand maître, le Rav Ben Ich 'Haï, rapporte une coutume de se munir d'un sac contenant un petit morceau de pain avec un peu de sel, et d'y déposer au fur et à mesure le 'Hamets que l'on trouve, pour brûler le tout le lendemain. Ceci est en symbole de bon augure, afin d'avoir le privilège d'accomplir cette mitsva pendant de longues années comme le sel, qui est le symbole de la durée.

4- Certains ont coutume d'éteindre toutes les lumières de la maison avant de procéder à la Bédika et ils se servent uniquement de la lumière de la bougie. D'autres laissent la lumière allumée pour trouver le 'Hamets plus facilement. Les deux coutumes sont valables.

5- On peut procéder à la Bédika avec une bougie de cire, mais la torche ou le flambeau ne sont pas valables. Deux bougies tressées dont les flammes se touchent sont considérées comme un flambeau (exemple : la bougie de la Havdala). Lorsqu'on n'a pas de bougie à sa disposition, on peut se servir d'une petite lampe de poche qu'on peut aisément utiliser dans les coins et recoins.

6- Après la bénédiction, il est interdit de parler jusqu'à la fin de la Bédika. Après avoir commencé la Bédika, seules les choses qui concernent la Bédika peuvent être dites, afin de pouvoir se concentrer sur cette mitsva importante. Cependant, on ne refait pas la bénédiction si quelqu'un a prononcé des paroles inutiles.

7- Une seule bénédiction est suffisante pour qu'une personne

fasse la Bédika dans des maisons différentes, même si elles sont éloignées les unes des autres.

8- Celui qui doit travailler durant la mi-fête effectuera une Bédika dans son lieu de travail (exemple : usine, bureau, etc.). S'il lui est difficile de retourner le soir-même à son lieu de travail pour y faire la Bédika, la personne pourra la faire (à l'aide d'une bougie) soit avant de quitter son travail, soit le lendemain, mais sans réciter la bénédiction.

9- Il faut également faire la Bédika à la synagogue. Cette mitsva est confiée au 'Hazan, au directeur du centre. Pour cette Bédika, ils ne récitent pas la bénédiction.

10- Avant de commencer la Bédika, on récite la bénédiction:

« Baroukh Atta ... acher Kidéchanou bémitsvotav vétsivanou âl biôur 'Hamets ».

Béni sois-Tu Éternel notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous a ordonné la destruction du 'Hamets. (Puis, on effectue la recherche)

11- Après la Bédika, on procède au Bittoul 'Hamets, qui est une déclaration stipulant que ce 'Hamets est nul et non avenue, et que son propriétaire renonce à sa propriété. On le dira 3 fois :

« Que tout hamets [ou tout levain] qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu et dont je n'ai pas connaissance [ou que j'ai vu] et que je n'ai pas détruit soit annulé et considéré comme la poussière de la terre. »

« Kal 'hamira de-ikka bir-chouti dela 'hazitéh ou-dela biârtéh lèèwè batil wè'hachiv keâfra déarâ. »

12- Le Bittoul se récite trois fois par le maître de maison seulement, dans la langue qu'il comprend, pour s'assurer qu'il a bien saisi ce qu'il vient de faire. Si on lit ce texte en araméen ou en hébreu sans comprendre ce que l'on récite, on ne s'acquitte pas de son obligation, et il faudra reprendre la lecture dans une langue que l'on comprend.

Bon Voyage

Quitter la maison avant Pessa'h

1- Les familles qui partent en voyage, séjournent et passent les fêtes hors de la maison, ont l'obligation, avant le départ, de rechercher, détruire et vendre tout 'Hamets en leur possession, selon les coutumes et rites d'usage, le soir du 13 Nissan (dimanche 21 avril, 2024), et de lire les lectures d'usage le matin du 14 Nissan.

2- Lorsque le voyage a lieu avant le 14 Nissan, les familles sont tenues également de procéder, la veille du départ, à la Bédikat 'Hamets, sans réciter les bénédictions d'usage.

3- Cependant, une fois rendue à destination, chaque famille procédera à la Bédikat 'Hamets telle que décrite dans le présent guide, en récitant les bénédictions.

4- Le matin du 14 Nissan, il faut supprimer toute trace de 'Hamets en le brûlant et en récitant la lecture d'usage.

PÉSSA'H DANS UN HÔTEL

DEMANDER À UN NON JUIF D'UTILISER L'ASCENSEUR

Q: Dans plusieurs programmes de Pessa'h les gens utilisent les ascenseurs de l'hôtel opérés par un non juif pour aller dans leurs chambres. Les arrangements des organisateurs des programmes avec la direction de l'hôtel sont que le non juif s'arrête à chaque étage en montant ou descendant, est-ce que ceci est conforme avec la halakha ?

R: Dans le Choul'han Âroukh (Ora'h 'Haïm chap. 307 par. 5), il est enseigné une règle générale, qu'il est interdit de demander à un non juif pendant le Chabbat, d'effectuer un travail interdit qu'un juif ne peut pas effectuer. Les sages ont encore interdit de tirer profit, pendant Chabbat, d'un travail effectué par un non-Juif à l'intention du Juif même s'il le l'a fait de sa propre initiative. Par exemple, si la lumière s'est éteinte, et que le non juif vient pour l'allumer, il est interdit au Juif d'en profiter. Il est également interdit aux autres Juifs de profiter de cette lumière, dès lors qu'elle a été allumée pendant Chabbat à l'intention d'un Juif (Choul'han Âroukh 276, 1). Donc on apprend en passant que si vous êtes à l'hôtel et qu'un non-Juif a fait bouillir de l'eau pour vous, qu'il est interdit pour un

Juif d'en profiter. Il est également interdit aux autres Juifs de profiter de cette lumière, dès lors qu'elle a été allumée pendant Chabbat à l'intention d'un Juif (Choul'han Âroukh 276, 1). Donc on apprend en passant que si vous êtes à l'hôtel et qu'un non-Juif a fait bouillir de l'eau pour vous, qu'il est interdit pour un Juif d'en profiter. C'est ce qui arrive dans plusieurs programmes de Pessa'h, d'où donc l'obligation d'avoir un bon surveillant ou s'abstenir d'utiliser l'eau chaude des percolateurs, pendant le Chabbat. D'autre part, le Choul'han Âroukh nous dit qu'il sera permis de demander à un non juif d'effectuer un travail d'ordre rabbinique si ceci est soit pour une Mitsva, soit pour une grande perte financière, soit pour un malade.

De ce fait, pour une Mitsva comme aller prier à Yom Tov ou manger la Séouda de Yom Tov, on pourra demander à un non juif d'appeler l'ascenseur et d'appuyer sur le bouton de l'étage, pour emmener une personne âgée car il s'agit de deux interdictions rabbiniques (1. Dire au Goy, 2. d'appeler l'ascenseur), donc pour une Mitsva on le permettra à Yom Tov mais le Chabbat. ('Hazon Ôvadia Halakhot Yom Tov p. 54).

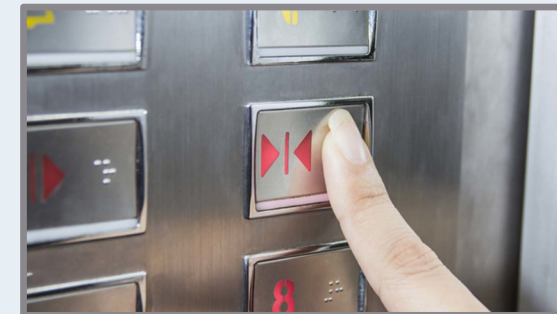
Même pour le Chabbat, si le Goy est suffisamment fort en théorie pour soulever la personne âgée, sans lui préciser de prendre l'ascenseur, juste en lui disant d'amener la personne âgée en bas de l'immeuble, si celui-ci utilise l'ascenseur, cela résulte de son initiative personnelle et non d'une demande explicite.

L'ASCENSEUR CHABBAT PERMIS OU INTERDIT ?

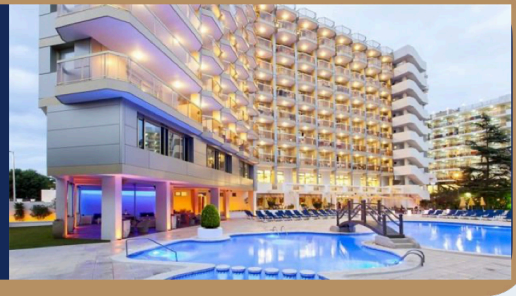
Q: Est-il permis d'utiliser l'ascenseur Chabbat pendant Chabbat et les fêtes ?

R: En règle générale, il est interdit de faire fonctionner un ascenseur, le Chabbat, car chaque fois que l'on appuie sur le bouton de l'ascenseur, on enfreint les interdits Toraiques, ou à tout le moins rabbiniques.

Alors plusieurs cherchent à utiliser des ascenseurs Chabbat. Mais que veut dire un ascenseur Chabbat ?



PÉSSA'H DANS UN HÔTEL



Plusieurs pensent qu'il s'agit d'ascenseurs qui sont programmés, depuis la veille de Chabbat, pour s'arrêter à chaque étage, et les portes s'ouvrent d'elles-mêmes pour une durée déterminée, puis se referment, avant de continuer de monter et de descendre, comme ils font dans plusieurs immeubles qui programment l'ascenseur de s'arrêter à chaque étage et lui donne le nom d'ascenseur Chabbat. Mais attention, Halakhiquement ceci n'est pas acceptable.

La raison est que, dès que l'on pénètre à l'intérieur, un ordinateur s'active et calcule le poids contenu dans l'ascenseur. Puis, il transmet ensuite ces données à l'ascenseur pour définir le fonctionnement du moteur. Certains décisionnaires disent qu'il est interdit d'y monter et descendre, car se servir d'un ascenseur est une activité profane. De plus, quand on entre dans un ascenseur, on cause au moteur de l'ascenseur de dépenser plus d'énergie et de consommer plus d'électricité durant la montée ou la descente ('Helkat Ya'akov 3, 137, Min'hat Yits'hak 3, 60, 'Hout haChani 1 p. 206).

D'autres pensent qu'il est permis de monter d'étage dans de tels ascenseurs, mais qu'il est interdit de descendre d'étage car, durant la descente, l'ascenseur s'aide du poids des utilisateurs pour produire du courant, si bien qu'en entrant dans l'ascenseur pour descendre d'étage on s'associe à la création d'électricité (Rav Lévi Yits'hak Halperin, Ma'aliot beChabbat).

Il y a donc de véritables craintes de transgressions de Chabbat en utilisant des ascenseurs qui se disent ascenseurs de Chabbat.

Même si notre maître le Rav Ôvadia Yossef Zt"l, avait permis l'utilisation d'un ascenseur de Chabbat il y a trente ans, lui-même dans le temps avait pour usage personnel de s'abstenir d'utiliser ce genre d'ascenseur, afin de prendre en considération l'opinion des décisionnaires qui l'interdisent. Il a été constaté que même durant sa maladie, pendant laquelle il éprouvait une grande fatigue à monter les escaliers de sa maison, il refusait d'utiliser l'ascenseur de Chabbat pour monter chez lui.

De toute façon, depuis ce temps les choses ont changé et la majorité des ascenseurs de Chabbat sont conçus de telle façon à ce qu'on ne puisse les utiliser Chabbat, par exemple, dès que l'on pénètre à l'intérieur, un ordinateur s'active et calcule le poids contenu dans l'ascenseur. Puis, il transmet ensuite ces

données à l'ascenseur pour définir le fonctionnement du moteur afin d'économiser de l'électricité ou de produire l'électricité. Il y a donc de véritables craintes de transgressions de Chabbat en utilisant les ascenseurs de Chabbat de notre époque.

Mais d'autre part, il existe une catégorie d'ascenseurs de Chabbat qui reste utilisable en cas de nécessité. Ces ascenseurs portent un certificat de conformité Halakhique délivré par l'Institut Scientifique et Technologique, qui s'appelle TZOMET, dirigé par le Rav Levy Its'hak Halperine Chlita. On ne peut permettre que l'utilisation des ascenseurs certifiés Halakhiquement conformes par cet institut, et mettre en garde le public contre les différents instituts qui se disent être conforme à la halakha, même s'il est précisé en toutes lettres « ASCENSEUR DE CHABBAT », mais en vérité ils n'ont pas été accordé une approbation par les grands décisionnaires de notre génération.

Durant le séjour à l'hôtel, il est important de respecter quelques règles.

PORTES DE CHAMBRES

De façon générale, l'ouverture des portes de chambres d'hôtel se fait à l'aide d'une carte magnétique dont l'usage est interdit durant le Chabbat et les jours de fêtes. Il est donc recommandé soit de laisser quelqu'un à l'intérieur de la chambre pour ouvrir la porte au retour, soit de prendre au préalable des arrangements avec la réception pour que quelqu'un se charge de ce service.

PORTES COULISSANTES

Les portes coulissantes sont mues à l'électricité : il faut donc, s'il y a lieu, éviter d'emprunter le passage qui mène à la sortie principale. Il faut aussi vérifier, avant le Chabbat, si les sorties de secours peuvent être empruntées et, dans le cas contraire, il faudrait alors prendre patience et ne quitter l'hôtel qu'en profitant de la sortie des non juifs.



PÉSSA'H DANS UN HÔTEL

ÉROUV 'HATSÉROTH

À l'hôtel comme dans un immeuble d'habitation, toutes les chambres, les appartements ou les condos d'un même palier donnent sur un vestibule. Le Chabbat, on ne doit emporter ni objet ni nourriture d'un appartement à l'autre, ni d'un étage à l'autre, ni sortir dans le vestibule un sac ou un contenant à la main pour le jeter ou le verser dans le bac à ordures. Cependant, pour ne pas transgresser ces règles, il est recommandé d'établir un Érouv 'Hatséroth (Choul'hane Âroukh, chap. 370). Pour établir un , il suffit que, le vendredi, l'un des locataires prenne une miche de pain (ou boîte de Matsa) intacte, la remette à son voisin de palier en lui disant : « Je te remets cette miche que tu conserveras au nom de tous les locataires juifs de l'hôtel ou de l'immeuble. » Il lui remettra cette miche après l'avoir élevée à la hauteur d'une palme, en disant : « Loué sois-Tu, Éternel notre Dieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés et nous a ordonné le commandement de l'Érouv. » Il ajoutera ensuite : « Que par cet Érouv, il nous soit permis de sortir et de transporter d'un appartement à l'autre, d'une chambre à l'autre, d'un étage à l'autre, tout objet ou nourriture ».

Il conservera ensuite cette miche (ou boîte de Matsa), pour souligner que tous les locataires ou propriétaires qui habitent l'hôtel ou encore l'immeuble à appartements ou à condos peuvent transporter à l'intérieur.

Dans le cas où un hôtel est totalement occupé par des Juifs qui prennent leur repas dans une salle commune, on peut se passer de l'Érouv 'Hatséroth, car l'hôtel est alors considéré comme étant un seul domaine. Dans le cas où seulement quelques non juifs habitent l'immeuble, la loi suggère, à défaut d'établir un Érouv, de louer leurs lieux moyennant une somme symbolique.

Dans le cas où les non juifs sont majoritaires, il y a lieu, avec le concierge de l'immeuble ou la direction de l'hôtel, de procéder à la location des lieux que les non juifs occupent et d'établir ensuite un Érouv.

ALLUMAGE DES BOUGIES

À l'hôtel, il est normalement interdit pour fins de sécurité d'allumer des bougies. Il est donc recommandé, pour le Chabbat et les jours de fêtes, d'allumer les bougies dans la salle à manger commune. Une seule Bérakha suffit selon le Choul'hane Âroukh (chap. 263-8). Les femmes s'acquittent ensemble de cette mitsva en allumant chacune ses bougies, et une seule pourra réciter la prière. Si une femme arrive en retard, après la bénédiction, elle allumera ses propres bougies sans réciter la prière, car celle déjà faite l'acquitte. Il est conseillé pour les voyageurs de se procurer des « bougies à thé » qui sont plus sécuritaires.

LES USTENSILES

On n'a pas le droit d'utiliser les ustensiles qui se trouvent à l'hôtel, car ceux-ci sont utilisés aussi avec des aliments non kachers. Par exemple, vous ne pouvez pas donner au cuisinier un poisson kacher à griller sur son barbecue, car auparavant il y a grillé de la viande non kachère ou des fruits de mer. Il en est de même en ce qui concerne l'utilisation de leurs couverts (par exemple : fourchettes, cuillères, couteaux, etc.).

Conseil : prendre avec vous des ustensiles en plastique, avec un bon couteau pour pouvoir couper des aliments, s'il le faut.

Hok LeYisrael - 5 Minutes
Guemara : 5 Minutes
Zohar : 5 Minutes
VOUS N'ALLEZ PAS CROIRE
COMBIEN ON PEUT APPRENDRE
EN 5 MINUTE

Rav Ronen A. Abitbol

JOIGNEZ VOUS
À NOTRE GROUPE

TEXTER: (514) 831-4530





1- La façon de liquider son 'Hamets est de le brûler, ou de l'émettre pour le disperser au vent ou de le jeter dans la mer. L'usage veut qu'on le brûle.

2- Ceux qui déposent les restants de leur 'Hamets dans les poubelles qui se posent devant chez eux ne s'acquittent pas de la mitsva de détruire le 'Hamets, car celui-ci se trouve encore sur leur propriété. Dans le cas où la ville ne viendra ramasser les ordures que durant la fête, il faudra verser dans les sacs à ordures suffisamment de pétrole ou de javel pour rendre le 'Hamets qui s'y trouve non consommable.

3- Le lendemain matin, après le repas, on se brosse les dents et on passe aussi la soie dentaire. Ceux qui portent des prothèses dentaires devront les nettoyer soigneusement.

4- C'est au maître de maison de détruire le 'Hamets qui lui reste. Dans le cas où il part tôt à son travail et que sa famille désire consommer encore le 'Hamets, c'est son épouse qui devra veiller à détruire tout le 'Hamets, avant l'heure où il devient interdit. Quant au mari, il annulera le 'Hamets depuis l'endroit où il se trouve, après que sa famille a fini d'en consommer.

5- Le texte du Bittoul qu'on lit dans la journée du 14 Nissan est le suivant :

« Kal 'hamira de-ikka birchouti de'hazithé oudela 'hazité, de-biårté oudela biårté, livtil oul-hèvei (hefqer) ke-âfra dé-arâa ».

Traduction : Que toute pâte fermentée et levain en ma possession, que je les ai vus ou non, que je les ai détruits ou non, soient nuls et non avenues (renoncement de ma propriété), semblables à la poussière de la terre.

6- Selon le Choul'han Âroukh, à priori il faut sortir tout 'Hamets de la maison. Si cela devait causer une grande perte monétaire, nos Sages ont permis de déposer le 'Hamets dans une pièce fermée qui sera vendue à un non Juif, par un contrat de vente préparé par le rabbin de la communauté.

7- Ceci concerne plutôt les commerces qui vendent des produits alimentaires, car il leur sera trop difficile de se débarrasser de leur 'Hamets. Mais dans le cas des individus, à priori, ils doivent liquider tout le 'Hamets et le faire sortir de la maison. Si cela est difficile, ils ne conserveront que du 'Hamets qui n'est pas consommable tel quel, par exemple : farine, pâtes non cuites, etc.

8- Mais il est bien entendu qu'il ne faut pas acheter du 'Hamets et le faire rentrer chez soi, en pensant le vendre, même si ce 'Hamets n'est pas consommable tel quel, comme la pâte à Mofleta. À plus forte raison, il ne faut pas acheter du 'Hamets consommables, tels que les gâteaux pour la Mimouna.



LE JEÛNE DES PREMIERS-NÉS

Lors de la dixième et dernière plaie infligée à l'Égypte, D-ieu fit périr les premiers-nés des Égyptiens dans tout le pays. Lors de la Plaie des Premiers-Nés, aucun premier-né juif ne mourut. Pour exprimer leur gratitude, tous les premiers-nés mâles parmi les Juifs jeûnent la veille de Pessa'h.

1- Pour les premiers-nés qui n'ont pas encore atteint l'âge de 13 ans, leurs pères jeûnent à leur place.

2- Il est vrai que certaines régions avaient l'usage de faire jeûner aussi les filles aînées, mais selon notre usage, les filles aînées ne jeûnent pas la veille de Pessa'h. ('Hida-Sim'hat Ha-Réguel page 42b. Ma'hzik Bérakha O.H 470 note 2. Ben Ish 'Hai)

3- Aujourd'hui la coutume est que ce jeûne puisse être épargné en participant, à une célébration de clôture d'un traité du Talmud (Siyoum Massékhet). Cependant, les premiers-nés ayant atteint l'âge de 13 ans et plus, sont tenus de se présenter eux-mêmes au début du Siyoum, et non venir après pour consommer le petit morceau de gâteau et de s'acquitter ainsi de l'obligation de jeûner. Le fait de charger quelqu'un de leur apporter ce petit morceau de gâteau ne les acquitte pas de l'obligation de jeûner.

4- Il y a deux types de statut de békhor (fils aîné) :

a) Le premier fils qu'a engendré un homme : cet aîné recevra deux fois plus que ses frères dans l'héritage. Donc par exemple : un homme se marie avec une femme qui a déjà des enfants d'un premier mari. Si le fils qu'il aura avec cette femme est le premier fils que lui a mis au monde, ce fils héritera le double des futurs frères qu'aura cet homme avec cette femme, ou d'autres femmes, le cas échéant. Mais comme il n'est pas le premier enfant qui sort de la matrice de cette femme, il n'a pas le statut d'aîné devant être racheté par le Cohen.

b) Le deuxième type de fils aîné est le premier qui est sorti de la matrice de sa mère. Cet enfant a l'obligation d'être racheté au Cohen à l'âge de 30 jours, et même si le père a eu d'autres enfants avec d'autres femmes, étant donné que c'est le premier enfant qui sort de la matrice de cette femme, il a le statut d'aîné devant être racheté par le Cohen.

5- D'après la halakha, un enfant né par césarienne, bien qu'il soit premier-né, n'aura néanmoins pas le statut de fils aîné, ni en ce qui concerne les deux parties de l'héritage, ni en ce qui concerne le rachat du premier-né par le Cohen. Il sera donc exempté du jeûne.

6- Dans le cas d'un bébé premier né qui est né la veille de Pessa'h, il y a un doute si le père doit jeûner pour lui ou pas, car bien qu'il n'ait pas de statut de premier-né ni pour l'héritage ni pour le rachat par le Cohen (pendant les premières 30 jours), il a le statut d'aîné correspondant aux aînés qui ont été sauvés parmi les Juifs lors du fléau de la mort des premiers-nés. Donc étant donné qu'il s'agit d'un doute, comme à chaque fois qu'il y a un doute quant à un statut de premier-né, il est exempté du jeûne. (Kaf ha'Haïm, 470, 3) Selon la tradition sépharade, Rabbi Yits'haq Louria, « Le Ari Z"l », grand Kabbaliste, le plateau du Séder sera conforme à l'illustration ci-dessous :



Le Plateau Du Séder

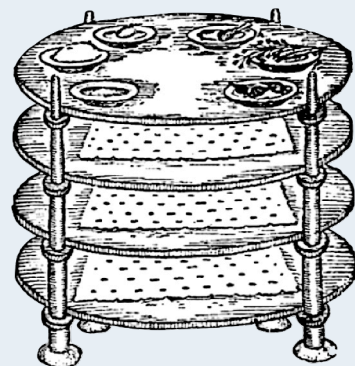


A noter que les galettes sont placées à l'étage inférieur du plateau. Un plateau avec étagères est donc recommandé afin de ne pas briser les galettes. On posera le bol d'eau salée hors du plateau, sur la table. Pendant le Séder, le plateau ne doit pas rester vide. Le céleri, le Maror et les galettes ne seront prélevés que sur une partie du plateau, le reste étant pris sur les autres plats servis à la cuisine. Le Zéroâ, « l'os », et l'œuf peuvent être consommés le lendemain durant la séouda du midi à condition de les remplacer pour le Séder de la deuxième soirée.

LE PLATEAU - SIGNIFICATION

1- Zéroâ: os grillé. En souvenir de l'agneau pascal qui a été grillé. Le mot Zéroâ signifie bras et fait référence à la coutume d'avoir recours à la patte de devant d'un agneau (mais ce n'est pas obligatoire, n'importe quel morceau de viande est bon). Cet os symbolise le bras étendu de la rédemption.

2- Oeuf dur: œuf cuit dur. En souvenir de l'offrande de 'Haguiga, sacrifice des jours de fête, consommé avant l'agneau pascal. Nos Sages ont voulu, en même temps, évoquer la destruction du Temple et le deuil qui en suivit (l'œuf étant un des aliments traditionnels du deuil). Il se trouve d'ailleurs que le jour de la semaine où tombe le premier jour de Pessa'h est le même où tombera le jour du 9 Av dans la même année, anniversaire de la destruction du Temple.



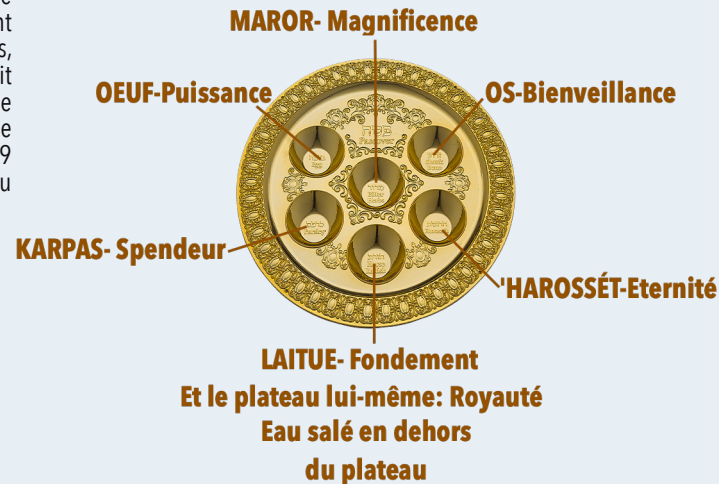
3- Maror: herbes amères, de préférence la laitue romaine. Rappelle l'esclavage et la vie amère de nos ancêtres.

4- Harossèt: mélange de pommes, de dattes et de noix. Rappelle le mortier travaillé par nos ancêtres en Égypte. Il évoque également le pommier sous lequel les femmes des Hébreux accouchaient sans douleur, à l'insu des Égyptiens, comme il est écrit : « Sous le pommier, je t'ai réveillée. ».

5- Karpasse: le céleri (chez les Sépharades). Son nom forme l'anagramme de ס'פ'ר'ך, « soixante, durement » - allusion aux soixante myriades d'Hébreux qui ont peiné sur leur tâche.

6- Hazérèt: Pour les Sépharades, c'est une quantité supplémentaire de Maror (laitue romaine).

7- Bol d'eau salée: se met hors du plateau, sur la table. Rappelle les larmes des opprimés.



KACHÉRISATION DE LA CUISINE SELON LES RITES SÉPHARADES

Les lois décrites ci-dessous doivent être respectées selon les rites propres à chacun(e). Dans le doute ou l'ignorance, il est conseillé de consulter son Rabbïn.

COMPTOIR DE CUISINE :

Il y a beaucoup de matériaux de comptoir disponibles sur le marché domestique aujourd'hui. Dans les maisons plus anciennes, vous trouverez des comptoirs de stratifié en plastique, fabriqués par laminage d'un matériau plastique dur sur un morceau mince de bois, ou un comptoir en acrylique. Dans les cuisines plus modernes se trouvent couramment les pierres naturelles telles que : le granite, le marbre, le calcaire, la stéatite, l'ardoise, l'onix et la porcelaine. Un autre matériau utilisé aujourd'hui pour les comptoirs est la résine de quartz, qui est fabriquée pour être non-poreuse, afin de ressembler au granite ou au marbre.

Selon la coutume Sépharade, tous ces matériaux mentionnés peuvent être kacherisés.

1. Faire bouillir de l'eau chaude.
2. Une fois bouillie, versez immédiatement de l'eau bouillante sur les comptoirs.
3. Si la surface est grande, il est nécessaire de remplir la bouilloire quelques fois avant que la kachérisation ne soit complétée, et afin qu'elle puisse couvrir toute la surface.
4. En règle générale, une fois que vous kacherisez votre comptoir, il peut être utilisé tel quel et n'aurait pas besoin d'être couvert. Certains sont stricts et ont la coutume de couvrir leur comptoir après la kachérisation. (Voir 'Hazon Ôvadia page 160)
5. Dans certains cas, on ne peut pas kacheriser le comptoir, par exemple: comptoirs en céramique et en porcelaine avec coulis poreux entre chaque carreau. Ceux-là doivent être recouverts d'un matériau qui ne sera pas facilement déchiré pendant toute la fête.

CUISINIÈRE AU GAZ :

Les éléments démontables - par exemple: les têtes d'allumage, les grilles, les plateaux de cuisson au grill, les cuvettes qui

servent à recueillir les déversements de nourriture (déversoirs) ainsi que les surfaces de cuisson seront Kachérisés en les arrosant d'eau bouillante. Il est recommandé de recouvrir les cuvettes avec du papier aluminium. Le four doit être bien nettoyé, ensuite il faut le laisser reposer 24 heures, et à la fin, chauffer à la plus haute température pendant une à deux heures.

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE :

Il faut procéder de la même façon que pour la cuisinière au gaz en arrosant d'eau bouillante les surfaces de cuisson, les plateaux, grilles et cuvettes que l'on recouvre avec du papier aluminium. Les éléments chauffants doivent être portés au rouge. Le four doit être chauffé à la plus haute température pendant une à deux heures.

CUISINIÈRE HALOGÈNE :

Selon la coutume Sépharade, cette surface qui est en verre, n'a pas besoin d'une kachérisation, elle a le même statut que des ustensiles en Pyrex. Il faut simplement nettoyer méticuleusement toutes les surfaces de la cuisinière à l'aide du produit recommandé par le fabricant. Après le nettoyage, ouvrez les éléments chauffants pendant 10-15 minutes.

Par mesure de piété, après avoir nettoyé cette surface, vous pouvez l'arroser avec de l'eau bouillante.

Il ne faut pas couvrir les éléments avec du papier aluminium, car vous risquez de craquer la vitre.

Quel que soit le type de cuisinière, il faut retirer les boutons d'allumage et les nettoyer avec soin, selon les règles.

FOUR AUTONETTOYANT :

Il faut au préalable bien le nettoyer. Vous pouvez aussi profiter de placer à l'intérieur les ustensiles qui ont besoin d'être kacherisés sans risque de ternir, puis chauffer le four à la plus haute température durant une à deux heures.

FOUR RÉGULIER :

Il faut, dans un premier temps, le nettoyer minutieusement avec un produit recommandé par le fabricant. Vingt-quatre



KACHÉRISATION DE LA CUISINE SELON LES RITES SÉPHARADES



heures après, il faut le porter à la plus haute température pendant une à deux heures et brûler toute tache rebelle noire. Il faut également porter les grilles au rouge à l'aide d'un chalumeau ou les kachériser dans un four autonettoyant d'un voisin, ami ou parent.

ÉVIERS - Émail en acier inoxydable et en porcelaine : Les évier sont généralement faits soit en émail, en porcelaine, ou en acier inoxydable. Pour les Sépharades, tous ces types d'éviers sont kacherisables. Selon le Rav Ovadia Yosef, même les éviers en porcelaine sont kacherisables, malgré le fait que les ustensiles en porcelaine ne peuvent généralement pas être « Kacherisés ». L'exception faite est fondée sur un certain nombre de facteurs différents. (Voir dans le 'Hazon Ovadia, Pessa'h, p.131)

ou les kachériser dans un four autonettoyant d'un voisin, ami ou parent.

ÉVIERS : Émail en acier inoxydable et en porcelaine : Les éviers sont généralement faits soit en émail, en porcelaine, ou en acier inoxydable. Pour les Sépharades, tous ces types d'éviers sont kacherisables. Selon le Rav Ovadia Yosef, même les éviers en porcelaine sont kacherisables, malgré le fait que les ustensiles en porcelaine ne peuvent généralement pas être « Kacherisés ». L'exception faite est fondée sur un certain nombre de facteurs différents. (Voir dans le 'Hazon Ovadia, Pessa'h, p.131)

Nettoyez soigneusement l'évier. Pendant vingt-quatre heures avant la kachérisation, de l'eau chaude ne doit pas être utilisée ou versée dans l'évier. Donc il est recommandé que la soupape d'arrêt chaude sous l'évier soit tournée vingt-quatre heures avant le kachérisation, pour éviter de recommencer le processus. La kachérisation est réalisée en versant de l'eau chaude bouillante d'une bouilloire sur chaque partie de l'évier, y compris le drain et le bec du robinet d'eau et les deux manettes. Il est probable que la bouilloire soit remplie quelques fois avant que la kachérisation puisse être complétée méticuleusement.

LAVE-VAISSELLE:

Selon la loi Sépharade, il se nettoie de la manière suivante :

- 1- Le nettoyer à fond
- 2- Le laisser reposer vingt-quatre heures
- 3- Lui faire suivre un cycle complet avec savon

MICRO-ONDES:

Le micro-ondes doit être soigneusement nettoyé avec un produit recommandé par le fabricant. On place un récipient neuf rempli d'eau avec du savon à l'intérieur, afin que les vapeurs d'eau imprègnent abondamment toutes les surfaces. Il faut ensuite sécher l'intérieur à l'aide d'un linge propre. Lors de la cuisson, il est recommandé de placer la nourriture dans un récipient qui est hermétiquement fermé, par exemple : un bocal.

RÉFRIGÉRATEUR ET CONGÉLATEUR :

Il faut bien les nettoyer en enlevant toutes les tâches; il n'est pas nécessaire de les arroser avec de l'eau bouillante.

KACHÉRISATION DES USTENSILES



BATTEURS :

Si les batteurs n'ont servi que pour battre des blancs d'œufs, il suffit de bien les laver et les rincer, sinon, il ne faut pas les utiliser à Pessa'h.

BIBERONS :

Il est recommandé d'acheter de nouveaux biberons. L'orifice de la nouvelle tétine devra être élargi, si nécessaire, avant le début de la fête. De plus, après utilisation, la tétine devra être lavée à la main. À cet effet, il faut éviter l'utilisation d'une brosse.

CAFETIÈRE OU BOUILLIÈRE ÉLECTRIQUE :

Il faut essayer d'enlever au maximum le tartre qui se forme sur les parois puis, tout simplement, la remplir d'eau, la faire bouillir et la vider.

CHANDELIER :

Bien le nettoyer.

COUPELLERIE :

Si elle est faite d'une seule pièce en métal, il suffit de bien la nettoyer, la ranger pendant 24 heures. Elle sera ensuite trempée dans un bain d'eau bouillante et arrosée avec de l'eau froide pour pouvoir l'utiliser pour les fêtes.

ÉPONGES :

Il est nécessaire d'acheter de nouvelles éponges. Pour les Chabbat et les fêtes elles devraient être en métal et pour la mi-fête elles peuvent être en mousse, de couleurs différentes selon l'usage, pour le lait ou la viande.

GRILLE-PAIN :

La grille-pain n'est pas kacherisable. Il faut cependant bien le nettoyer et enlever toute trace de pain avant de le ranger avec les ustensiles 'Hamets.

GANTS :

Il est nécessaire de se procurer de nouvelles paires de gants.

HOTTE :

La hotte devra être méticuleusement nettoyée avec le produit recommandé par le fabricant, afin d'éliminer tout 'Hamets qui adhère à sa surface. Certains prennent des mesures plus strictes en recouvrant la hotte de papier aluminium. Il est fortement recommandé de changer le filtre de la hotte.

JOUETS :

Il faut bien les laver et les nettoyer pour enlever toute trace de 'Hamets.

KÉLI DE NÉTILA :

Il faut le rincer avec de l'eau savonneuse. Certains se procurent un nouveau Kéli en l'honneur de la fête.

LIVRES :

Ne pas apporter à table des livres utilisés durant l'année comme les livres de Birkat haMazone. Il faut bien s'assurer qu'il n'y a pas de 'Hamets entre les pages, avant de les ranger.

MÉLANGEUR :

Il est recommandé de ne pas l'utiliser. Il est difficile de le kachériser, car la farine reste toujours incrustée à l'intérieur du bâti du moteur.

OUVRE-BOÎTE :

Il faut bien le laver et le rincer à l'eau froide.

OUVRE-BOUTEILLE :

Il faut bien le nettoyer et le rincer à l'eau froide.

PLATEAU DE LA CHAISE HAUTE POUR BÉBÉ :

Il faut bien le laver et l'arroser d'eau bouillante. Certains servent directement de la nourriture sur ce plateau. Dans ce cas, il est alors recommandé soit de se procurer un second plateau, un pour le lait et l'autre pour la viande, ou à défaut, d'envelopper le plateau avec du papier aluminium lorsque le lait est servi. Il faut bien le nettoyer après chaque usage.

PYREX :

Pour les ustensiles en pyrex ou duralex, utilisés pour une cuisson sur le feu, certains sont d'avis de leur appliquer le même procédé de kachérisation que pour les ustensiles en verre. D'autres préconisent de les tremper trois fois dans l'eau bouillante sans les rincer à l'eau froide après, car ils risquent d'éclater. Dans tous les cas, il est conseillé de demander l'avis de votre rabbin.

RÂPE ET ÉCONOME :

Il faut bien les laver et les rincer à l'eau froide ou simplement, vu leur prix dérisoire, les remplacer par des neufs.

SALIÈRE :

Il faut la vider de tout le sel qu'elle contient, la nettoyer et la remplir avec du sel nouveau sans y mettre de grains de riz pour absorber l'humidité, comme certains ont l'habitude de faire pendant l'année.

VERRES :

Les verres pour boire nécessitent un rinçage à l'eau savonneuse.

Certains les kacherisent en les remplissant d'eau et vingt-quatre heures après, ils les rincent. Cette opération devra être répétée trois fois durant trois jours. Dans le doute, il faut demander l'avis de votre Rabbin.

VERRE DE KIDDOUCHE :

Il faut le rincer à l'eau savonneuse froide.

ALAIN ET ROLAND HARARI
CE GUIDE DE PESSA'H
EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOS CHERS PARENTS
OVADIA BEN MERAV HARARI Z"l ET
LILIANE LEAH BAT RACHEL COHEN Z"l



*Hag Pessa'h Kachère
Ve Samea'h*
à la mémoire de leurs parents



LE COKE & LE ZÉRO



Comment Coca-Cola devint Kacher pour Pessa'h

La formule secrète du Coca-Cola est, comme son nom l'indique, secrète. Sauf pour le rabbin Tobias Geffen, à qui la composition du légendaire soda fut révélé il y a 70 ans, afin que la boisson puisse recevoir le label kacher.

Le rabbin Tobias Geffen vécut centenaire. Il est né en 1870 et décéda en 1970. Durant soixante et quelques années de sa vie, il résida à Atlanta, capitale de l'État de Géorgie mais aussi berceau de Coca-Cola. Le Rav a publié maints ouvrages et fut considéré, aux États-Unis, comme un important juge de la halakha. Mais il est surtout resté célèbre pour avoir publié, en 1935, une décision rabbinique certifiant le caractère kasher du Coca-Cola, et permettant également sa consommation durant la fête de Pessah.

L'histoire est mentionnée dans une biographie du rabbin écrite par sa petite fille, Ruth Adler. Le rabbin Geffen fut l'une des rares personnes au monde à avoir le privilège de découvrir la formule secrète de la boisson, une formule jalousement préservée par la firme d'Atlanta depuis son invention par son créateur, le pharmacien John Pemberton, en 1887. A l'origine, le soda n'était qu'un remède contre les problèmes gastriques.

Promettant de respecter le secret de fabrication, le rabbin Geffen, ne fit référence qu'à deux éléments des composants de base de la boisson, par un nom de code : « Moris » – pour une épice connue depuis l'ère romaine et « Anigrone » un aliment mentionné dans le Talmud. Il identifia le premier comme une graisse de type animal et le second comme un dérivé de graines, impropre pour Pessa'h.

Alors, pour permettre la certification de la boisson tout au long de l'année et en particulier durant cette fête, Coca-Cola remplaça

« Moris » par un équivalent végétal, et « Anigrone » par un dérivé du sucre de canne (ndlr : une formule inchangée depuis).

En Amérique du Nord le fabricant utilise du sucre à base de maïs (ou HFCS), ce qui pose un problème pour la communauté Ashkénaze, qui n'a pas le droit de consommer le Kitniyot (légumineuses) durant Pessa'h, mais pour les Sépharades, Le Coke, Coke Diète, Coke Zéro, de l'année longue sont KACHER LE PESSA'H, et seulement par mesure de sécurité il faut les acheter avant Pessa'h.

Dans un de ses cours le Rav Yits'hak Yosef Chalita, raconte qu'il y a plusieurs années le Rav Ôvadia Yosef Zt"l, a rencontré le Rav Pin'has Hershberg Zt"l, le Rabbin Chef de Agudat HaRabbanim US, à Boro Park, et lui aussi connaissait le secret de Coca Cola et il lui a affirmé que le Coke n'a aucun problème de kasheroute en Amérique du Nord, ni pour l'année ou pour Pessa'h.

L'Aspartame est fait de Kitniyot pas de 'Hametz

Si vous demandez aux autorités Halakhique Ashkénaze, ils vous diront que le Coke n'est pas kasher le Pessa'h, et on peut leur dire qu'ils ont raison, car le Coke Diète et Zéro contient de l'aspartame qui est dérivé du maïs, et selon la coutume Ashkénaze le maïs et tous les types de sous-produits du maïs sont considéré comme des Kitniyot. Par conséquent, les Ashkénazes ne mangeront pas de sirop de maïs, à Pessa'h.

Son raisonnement était que l'aspartame est fabriqué en combinant deux acides aminés (acide aspartique et phénylalanine). Ces acides aminés sont produits à partir du maïs par un processus de fermentation et aucun n'a un goût sucré. En fait, la phénylalanine a un goût amer. Étant donné que le maïs subit de nombreuses étapes au cours desquelles il est fermenté, mis à réagir puis synthétiser en une molécule complètement nouvelle, nous ne considérons plus l'aspartame comme un sous-produit du maïs.

Ce concept de perte d'identité halakhique est connu sous le nom de « nichtana », veut dire TRANSFORMÉ. Bien qu'il y ait un désaccord parmi les décisionnaires quant à savoir si l'on peut compter sur le « nichtana » pour autoriser les aliments non kasher, et que l'OU ne le permet pas, le Rav Belsky Zt"l, a statué qu'en ce qui concerne le Kitniyot, dont

l'interdiction est uniquement basée sur un Minhag (coutume), nous sommes indulgents

Donc le Coke Régulier est interdit pour les Ashkénazes parce que le sucre (glucose de maïs) utilisé est à base de maïs, mais le Coke Zéro et Diète devrait être permis même pour les Ashkénazes car l'aspartame est du maïs modifié.

Donc nous comprenons qu'il y a aucun problème avec le Coke Régulier ou Zéro ou Diète, car les Sépharadim ne sont pas concernés par le problème de Kitniyot.



La rotation des grains de semences est une méthode agricole dans laquelle des cultures agricoles de différentes familles botaniques sont remplacées de manière cyclique, sur un même champ pendant plusieurs saisons, afin de maintenir la fertilité du sol et de prévenir les maladies.

Les grains de Canola sont des grains qui remplace les grains de blé afin de retenir la fertilité des champs de blé.

A cause de cela dans de nombreux cas, lorsque les graines de Canola sont récoltées, des mélanges (résidus) de blé ou d'autres types de céréales de l'année dernière sont également récoltés avec elles, et un mélange de blé se forme à l'intérieur des graines de Canola.

Selon les experts on trouve un grain de blé en Cinq mille grains de Canola. Mais selon la Halakha, même si le pourcentage de céréales est très faible, ces grains de blé à Pessa'h ne sont pas nul même par cinq mille, et donc ce mélange est interdit.

Pourquoi, après tout, le mélange est créé avant Pessa'h, ce qui signifie que le grain est nul dans la plupart des cas, et même à Pessa'h lui-même, le mélange est autorisé et l'interdiction n'est pas répétée ni ébranlée, comme mentionné dans « Choul'han Aroukh » dans les lois de Pessa'h.

Cependant, ici nous ne parlons pas du tout de 'Hamets, mais de blé sec qui sera autorisé même à Pessa'h, et donc avant Pessa'h ce mélange ne contient aucune interdiction. C'est quand la fête

de Pessah va commencer que ce mélange devient interdit s'il vient en contact avec de l'eau, est donc il ne pas annulable.

C'est la raison pourquoi nos maîtres, le Rav Ôvadia Yosef Zt"l et le Rav Chlomo mar Chalita, ont interdit l'utilisation du Cumin car on y trouvait des grains d'avoine qui ne peuvent pas être identifiée en raison de la similitude entre celle-ci et les grains de cumin.

Au Maroc ceux qui ont utilisé le cumin, était car ils sélectionnaient les grains à la main, avant qu'ils soient moulus, mais aujourd'hui, les épices sont généralement moulues sans vérification préalable pour garantir que la quantité contient uniquement des graines d'épices. Donc, après d'avoir moulu les graines, il n'y a aucun moyen de garantir que les grains des cinq céréales ne seront pas mélangés, d'où l'obligation d'avoir une Très Bonne Kasheroute pour Pessah. C'est le même problème qui existe avec le poivre noir.

Donc, les rabbins Ôvadia Yosef Zt"l, et Chlomo mar (voir son ouvrage Beéa Chel Miryam), ont statué que les grains de blé mélangés aux graines de Canola ne sont pas nuls. Et cela veut dire que pour les Sépharades on peut acheter tous les types d'huiles Kachères de l'année longue, avant Pessa'h, sauf l'huile de Canola, qui est interdit. Et aussi le Cumin et le Poivre Noir sont obligés d'avoir une kasheroute stricte pour Pessa'h.

SHARRON, KEREN ET FAMILLE ELBAZ
CE GUIDE DE PESSA'H
EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE
NOTRE CHÈRE MÈRE
MARGALIT "MAGUY " BAT ESTHER Z"l



*Hag Pessa'h Kachère
Ve Samea'h*





Lorsque vous achetez une bouteille de tequila « 100 % Blue Weber Agave » dans une étagère de magasin d'alcools, il est facile de supposer que c'est exactement cela ; pas de sucres inutiles, tequila pure sans additifs, mais ce n'est pas toujours le cas. Le (CRT) Conseil Régulateur de Tequila - l'organisme certifié par le gouvernement chargé de réglementer et de certifier les nouvelles versions de tequila - autorise l'inclusion d'additifs dans la tequila 100% agave tant qu'ils représentent moins de 1% du liquide total. Selon la puissance des additifs, ce « 1 % » peut signifier beaucoup de choses différentes. À la suite des directives du CRT, de nombreuses tequilas de premier plan sont autorisées à inclure toutes sortes de sucres et de saccharine et de faux arômes de chêne sans révéler aucun détail sur leur étiquetage. Bien que vous puissiez trouver une bouteille de Clase Azul, Casa Amigos et Fortaleza, côte à côte sur une étagère d'alcools chers, une seule de ces marques est en fait confirmée être sans additifs. Quels sont les additifs dans la Tequila ? Pour être clair, les additifs ne sont pas un test ultime pour déterminer une bonne ou une mauvaise tequila. De petites quantités d'additifs sont souvent utilisées par les distillateurs dans le processus de « rectification ». Par exemple, si un lot d'añejo vieilli sort légèrement plus clair qu'un autre, ils peuvent utiliser un peu de colorant pour obtenir un aspect uniforme sur toute la gamme de produits. Cependant, les additifs sont de toutes formes et tailles, certains plus anodins que d'autres. Le CRT classe les additifs dans l'une des quatre catégories suivantes : La glycérine (pour obtenir une sensation en bouche douce). L'extrait de chêne (pour ajouter les arômes et les saveurs du vieillissement en fût). Le colorant caramel (pour ajouter une teinte plus foncée). Et le sirop à base de sucre (pour adoucir). Bien que les amateurs de tequila puissent se moquer de l'inclusion de l'un de ces quatre ingrédients, c'est l'ajout de sirop à base de sucre qui ébouriffe généralement le plus de plumes. Aussi, il existe un type d'aspartame-édulcorant qui est 8000% plus sucré que le sucre, vous pouvez donc imaginer à quel point il en faut peu, pour avoir un impact sur la Tequila. Si une marque de tequila appartenant à une célébrité et vous pensez qu'elle a un goût un peu trop fort de pâte à gâteau ou de caramel synthétique, il y a de bonnes chances que des additifs

sucrés soient dans le mélange. Au niveau de la Kachèroute pour Pessa'h, le colorant Caramel peut être fabriqué à partir de blé et donc être `Hamets. Aussi l'aspartame peut être considéré comme Kitniyot pour certains de la communauté Ashkénaze. Donc en conclusion La Tequila devrait avoir une Kachèroute le Pessa'h, alors consultez la liste des marque kacher le Pessah.



Q: Est-il permis de toucher et d'utiliser un colis provenant d'Amazon pendant Chabbat ?

Puis-je passer une commande sur Amazon si la date d'arrivée est Chabbat ? De plus, sur Amazon prime, nous avons la garantie du produit dans un certain délai [c.-à-d. deux jours, 48 heures], on est donc autorisé à commander un produit Amazon Prime dans les 48 heures avant Chabbat [c.-à-d. après mercredi soir], ou dois-je m'assurer de le commander avant 48 heures avant Chabbat [c.-à-d. avant Mercredi soir] ?

R: Te'houm : Hors des limites du Chabbat

Selon Rabbi kiva (Chabbat 153b; Sotah 27b; Sanhedrin 66a), la Torah (Chemot 16:25-29), interdit de marcher au-delà de sa "place" le Chabbat. Cette restriction interdit de marcher plus de 2000 Amot (environ un kilomètre) au-delà du "lieu" où la personne passe son Chabbat. Cette frontière au-delà de laquelle il est interdit de marcher s'appelle TE'HOUM CHABBAT, littéralement, la frontière du Chabbat.

Comment déterminons-nous où se trouve cette limite? Il existe certains facteurs de base qui déterminent l'étendue et les limites de son Te'houm Chabbat. La première est de savoir si vous passez Chabbat dans une zone résidentielle ou non. Présentons quelques options qui aideront à expliquer comment déterminer le Te'houm Chabbat de quelqu'un.

Notre premier cas est celui d'une personne qui passe Chabbat dans une ville ou un village typique où les maisons sont raisonnablement proches les unes des autres, ce qui signifie que la distance entre les maisons est de 70 2/3 amot (environ 35 mètres) ou moins.

Dans ce cas, son Te'houm Chabbat est établi en mesurant les 2000 Amot à partir de la fin de la ville, ou du village. La "fin" de la ville est déterminée, non par ses limites municipales, mais par l'endroit où les maisons ne sont plus à moins de 70 2/3 Amot l'une de l'autre.



Lorsque deux villes ou cités sont proches l'une de l'autre, la halakha traite généralement les deux villes comme une seule, à condition que les maisons des deux villes soient à moins de 141 1/3 Amot l'une de l'autre (Michna, Éruvin 57a). C'est deux fois la distance des 70 2/3 amot mentionnés ci-dessus. Les détails des règles quand et si l'on combine deux villes pour déterminer les objectifs du Te'houm Chabbat seront laissés pour une autre fois.

L'un des détails intéressants et moins connus des lois du Te'houm Chabbat est que les possessions sont également liées par les lois du Te'houm Chabbat. Cela signifie que ses biens ne peuvent pas être transportés le Chabbat au-delà de la zone dans laquelle ils peuvent marcher.

Le Guemara (Beitsa 25a) traite d'un cas où un non-juif a apporté des fruits et il n'y a aucune inquiétude qu'ils aient été cueillis le Chabbat, et de même avec d'autres articles où nous n'avons aucune inquiétude que le travail interdit ait été effectué le Chabbat, mais ce fruit ou ces articles ont été apportés de l'extérieur des limites du Chabbat,

Si le non-juif a apporté ces choses pour lui-même ou pour un autre non-juif, elles sont immédiatement permises au juif, même pour manger. Cependant, ils ne peuvent être portés que de quatre coudées à moins qu'ils n'aient été amenés dans la maison ou que la ville n'ait un Érouv. Dans ce cas, il serait permis de les transporter dans toute la ville. C'est parce que chaque endroit où il est permis de porter est considéré comme étant à l'intérieur de quatre coudées. Si le non-juif a apporté ces choses de l'extérieur de la frontière de la limite de Chabbat pour un juif, il est interdit à ce juif et à toute sa famille de les utiliser jusqu'à suffisamment de temps après la tombée de la nuit, ce qui est le temps qu'il faudrait pour apporter ces choses. (Si le non-juif a apporté à un juif une pomme et à un autre juif une orange, les deux juifs ne sont pas autorisés à échanger afin de profiter d'un usage immédiat (Michna Berourah 325:37)). Dans tous les cas, on peut les porter dans ses quatre coudées personnelles ou dans un endroit où il est permis de porter. Rashi (ibid) dit qu'il ne voyait pas de raison satisfaisante pour laquelle un objet apporté par un non-juif soit interdit à celui pour qui il a été apporté, mais pour un autre juif, il est autorisé. Si l'objet doit être considéré comme Mouktse, la loi doit être la même pour tous.

Par conséquent, Rashi conclut que la raison pour laquelle le juif pour lequel l'objet est venu ne peut pas en profiter à Yom Tov est à cause d'un décret rabbinique selon lequel la personne pour qui les fruits ont été amenés, pourrait demander au non-juif de lui apporter plus de choses de l'extérieur des limites du

Chabbat. Par conséquent, un autre juif pour lequel la nourriture n'a pas été apportée, est autorisé à en profiter, car il ne connaît pas le non-juif et il n'y a donc pas un risque qu'il lui apporte d'autres aliments ou objets de l'extérieur des limites du Chabbat.

Et ainsi a écrit la Michna Berourah (307:56) que le fait que la nourriture soit venue de l'extérieur du Te'houm ne les rend pas, par définition, Mouktse. Comme nous le voyons dans Halakhot Yom Tov (O.H Siman 515) même si on ne peut pas bénéficier de quelque chose qui lui a été apporté d'au-delà du Te'houm, ce n'est pas nécessairement considéré comme Mouktse, car un autre juif peut en profiter. (Cependant, la Michna Beroura déclare qu'une lettre reçue de l'extérieur du Te'houm comme elle serait généralement classée en lieu sûr, alors elle est considérée comme Mouktse. De même, tout chèque ou billet ou toute autre communication commerciale serait considéré comme Mouktse (articles qu'il est interdit d'utiliser ou de déplacer le Chabbat). Cela dit, nous comprenons maintenant que même si un colis Amazon a été apporté de l'extérieur de la reliure de Chabbat, il est toujours autorisé même pour la personne à qui il a été livré, car il n'y a aucune crainte que cette personne demande au livreur de lui apporter un autre colis, puisqu'il ne le connaît pas et qu'il ne l'écouterait pas non plus. Donc, tel qu'expliqué plus haut, il sera permis d'utiliser le contenu de ses colis, par exemple: de la nourriture, des vêtements etc. Alors, si juste avant Chabbat vous vous êtes rendu compte qu'il vous manque des boissons pour Chabbat et vous les avez commandés sur « Insta-Cart », il sera permis de les boire pendant Chabbat.

Paiement à la livraison

La livraison de colis existait déjà à l'époque du Talmud. La Guémara (Chabbat 19a) parle spécifiquement de donner un colis à un non-juif avant Chabbat. La Guémara dit, que si le paiement de la livraison a été effectué avant Chabbat, voire juste avant Chabbat selon Maïmonide (Lois de Chabbat chap.6, lois 2) et Choul'han Aroukh (O.H. chap. 247, lois 1) alors il peut le donner au non-juif pour livraison, car une fois l'argent donné, le non-juif travaille pour son propre compte, pour faire les choses comme il le souhaite. Donc, même si le non-juif conduit sa voiture spécialement pour livrer le colis à un juif, la Halakha (selon Les Sépharades) le considère toujours comme si l'avait fait pour son propre intérêt seulement (voir aussi Choul'han Aroukh 252, 2).

C'est le même principe qui s'applique lorsqu'on envoie quelque chose par la poste, même si c'est fait juste avant Chabbat. Cependant, le Choul'han Aroukh ci-dessus suit ensuite dans la clause suivante, "tant qu'il ne dit pas au non-juif" de le faire le Chabbat. Il est interdit d'embaucher un non-juif pour effectuer une livraison en son nom, le jour du Chabbat, si cela implique une interdiction du Chabbat (par exemple : amenés hors du Te'houm Chabbat, porter d'un domaine à un autre,





conduire une voiture, etc.), même si l'organisation du travail a été discutée avant Chabbat. Cependant, si l'on ne demande pas ou ne s'attend pas à ce que le non-juif engage le travail spécifiquement le Chabbat pour le compte de la livraison, et que c'est la prérogative du non-juif de savoir quand faire la livraison, alors il est permis au Juif d'embaucher un tel non-juif pour la livraison même s'il peut en effet choisir de faire la livraison le Chabbat.

Cela s'applique tant que le non-juif reçoit le paiement de son travail, ce qui est toujours le cas avec une entreprise qui livre votre produit acheté. Sur cette base, il serait interdit de demander à un non-juif de livrer quelque chose en son nom du vendredi soir au samedi.

Cette interdiction s'applique également même si la livraison n'aura pas lieu le samedi, mais on demande au non-juif de la livrer à une certaine date qui l'oblige automatiquement à travailler également le samedi pour le compte de la livraison. Ainsi, lorsque l'on passe une commande, il est interdit de choisir une option de livraison le samedi, étant donné que ce faisant, on oblige le non-juif à conduire son camion (et peut-être à transporter son colis dans une zone sans Érouve et passé Te'houm Chabbat) le samedi.

Cependant, sur la plupart des commandes Amazon, cette option de choix d'une heure de livraison le samedi n'est même pas disponible. Alors, il vous est permis de passer une commande d'un produit même s'il est possible qu'il arrive le Chabbat, tant que vous ne demandez pas explicitement à la société de le livrer le Chabbat, et tant que vous ne forcez pas la société à traiter votre commande pendant le Chabbat afin qu'elle arrive à une certaine date souhaitée.

Ainsi, il n'y a pratiquement aucun problème pour passer une commande sur Amazon même s'il est possible que la commande soit traitée, exécutée ou livrée pendant le Chabbat, car il n'y a aucune instruction explicite de l'acheteur à Amazon pour qu'il le fasse, et Amazon n'est pas non plus obligé d'effectuer un travail pour vous pendant le Chabbat au nom de l'exécution de votre commande. Cette indemnité s'applique même aux options d'expédition Amazon Prime.

Cependant, cela ne s'applique que si vous n'avez pas le choix de choisir une date de livraison pour le samedi. Si, toutefois, Amazon vous donne le choix de choisir une option de livraison pour le samedi, comme cela est disponible en sélectionnant les produits et en sélectionnant les codes postaux, alors selon certaines autorités Halakhiques, vous ne pouvez pas sélectionner cette option.

Maintenant, en ce qui concerne la restriction selon laquelle on ne peut pas choisir une date de livraison qui obligera la société de livraison à travailler pendant le Chabbat, en général, pour toutes les commandes Amazon, il y a suffisamment de temps pour qu'Amazon puisse effectuer la livraison sans travailler le Chabbat. Même avec l'option de livraison en 48 heures, Amazon a généralement la capacité d'exécuter cette commande immédiatement, même en quelques heures, et ils choisissent simplement de la repousser pour leur propre convenance en fonction de ce qui leur est le plus économiquement avantageux. En conséquence, passer une commande qui sera livrée dans les 48 heures n'oblige pas Amazon à travailler le Chabbat pour tenir ses promesses, comme s'il le voulait, il pouvait la livrer avant le Chabbat.

De plus, Amazon indique explicitement sur son site Web (dans sa section service à la clientèle concernant les dates d'expédition et de livraison] que le délai de livraison est basé sur les jours ouvrables, ce qui n'inclut généralement pas le samedi et le dimanche. Selon leurs propres termes, le temps de transit est basé sur la vitesse d'expédition que vous avez choisie. Nous calculons le temps de transit en jours ouvrables. Le samedi et le dimanche ne comptent généralement pas dans le temps de transit.

En conséquence, Amazon n'est pas obligé de traiter votre commande pendant le week-end et donc certainement il n'y a aucune instruction contraignante de l'acheteur à Amazon d'effectuer des travaux pendant le Chabbat pour le compte de sa commande, car Amazon déclare expressément qu'ils ont le luxe de ne pas traiter la livraison pendant le week-end.

Par conséquent, il n'y a pas un problème halakhique avec une commande Amazon qui peut Shabbat arriver le Chabbat ou qui peut être traitée pendant le Chabbat, à moins que l'on ne choisisse explicitement une option de livraison le samedi qui n'est disponible que sur certaines commandes.

Choisir La Livraison le samedi

Dans le livre Piskei Techouvot, le Rav se base sur les Autorités

Halakhiques Ashkénazes qui décrètent selon le Choul'han Âroukh (247: 2), que tout service de livraison qui oblige à ce que le colis arrive à destination à un jour précis, et il est inévitable qu'ils doivent travailler le Chabbat pour le faire, alors il est interdit de commander une telle livraison, car c'est comme si vous leur disiez de travailler le Chabbat. Ainsi, lorsque vous demandez que le colis soit livré le Chabbat ou qu'il n'y a pas d'autre choix que de travailler le Chabbat, il est interdit de le faire.

Cependant, Notre Grand Maître de Halakha le Rav Ôvadia Yosef Zt"l tire du Bet Yosef et du Choul'han Âroukh (O.H 307, 4) qu'il est permis de donner de l'argent à un non-juif pour qu'il nous achète un objet d'un marché qui a lieu le Chabbat seulement. Mais ceci est à condition, qu'il ne lui dise pas clairement d'aller le Chabbat. Par conséquent, notre Grand Maître le Rav Ôvadia Zt"l, décret dans son ouvrage Yechavé Dâat (Tome 3, 17) qu'une personne est autorisée à donner sa voiture à un garage vendredi après-midi, veille de Chabbat, en lui disant qu'il doit partir en voyage le dimanche, même si la personne sait que le non-juif va réparer sa voiture le Chabbat, puisqu'il ne lui a pas dit spécifiquement "Faites-le a Chabbat".

Ainsi décrète aussi son fils le Richon Le Tizion, Rav Yits'hak Yosef Chlita dans son ouvrage Yalkout Yosef (Chabbat Tome 1, siman 244, 4). Par conséquent, ce décret halakhique permet également de passer une commande, même si la livraison aura certainement lieu le Chabbat. Par exemple, on peut envoyer un colis avec UPS ou FedEx le vendredi et sélectionner "livraison le lendemain".

Même parmi les autorités ashkénazes de la Halakha, en cas de situation difficile où il y aura une grande perte d'argent ou pour le bien d'une personne malade qui a besoin de médicaments, on peut s'appuyer sur des opinions plus clémentes le 'Havot Yair (siman 53 46), le 'Hatam Sofer et le Chevot Yaâkov (Tome II, 42) qui disent que l'on peut dire à un non-juif qui dit ensuite à un autre non-juif de faire un travail qui sera fait le Chabbat. La même chose s'appliquerait ici, lorsque vous passez votre commande en ligne, la commande est traitée par quelques non-juifs qui transmettent la commande jusqu'à ce que l'expédition réelle ait lieu.

Règles Importantes

1) Puisqu'il est possible que le non-juif ait apporté le colis d'au-delà du Te'houm, il faut éviter de prendre le colis des mains du livreur et lui montrer plutôt où le déposer. Car il s'agit d'une question d'un objet transporté d'un domaine à un autre. Comment ? Partie A (le non-juif) a fait une « KIRA », l'élévation de l'objet d'un domaine public, accomplie par le non-juif quand

il a commencé sa route au-delà du Te'houm. Partie B (le receveur juif) en recevant l'objet, fait une « HANA'HA », le placement de l'objet dans le domaine privé. Et voilà, qu'entre les deux, le transport de l'objet a été complété. Donc, la bonne procédure serait de montrer au non-juif où le paquet peut être placé.

2) Si le colis contient des articles qui sont Mouktse (articles qu'il est interdit d'utiliser ou de déplacer le Chabbat), par exemple : téléphone portable, écouteurs, etc.), alors il ne faut pas déplacer le colis avant la fin du Chabbat. Si l'on craint de laisser le colis à l'extérieur, selon le Choul'han Âroukh (311:8) (voir aussi Michna Berourah (311:30)) on est autorisé à pousser le colis avec nos pieds dans sa maison.

En conclusion

1. On est autorisé à commander des colis chez Amazon même s'ils peuvent peut-être arriver le Chabbat.

2. Pour commencer, il faut essayer d'éviter de commander un colis en choisissant la livraison a Chabbat. Mais en cas de situation difficile où il y aura de grandes pertes monétaires, etc. pour les Sépharades, cela sera autorisé, mais il faut toujours consulter avec son Rav.

3. Il faut éviter de prendre les colis des mains du livreur mais plutôt lui montrer où le déposer.

4. Si le colis contient des articles qui sont Mouktse (articles qu'il est interdit d'utiliser ou de déplacer pendant le Chabbat), par exemple : téléphone portable, écouteurs, etc.), il ne faut pas déplacer le colis avant la fin du Chabbat. Si l'on craint de laisser le colis à l'extérieur, on est autorisé à pousser le colis avec nos pieds, dans sa maison.



Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



KACHÈRES POUR PESSA'H 5784-2024

Rav Ronen A. Abitbol

Cette liste est valable pour cette année seulement.
Tous les produits autorisés sans un symbole de Pessa'h doivent être achetés par mesure de sécurité avant Pessa'h.

AIL: Certaines personnes, considérant l'ail comme un agent de fermentation, s'interdisent sa consommation, pourtant, la halakha l'autorise.

Il ne faut pas utiliser les biscuits de la marque Paposhado et Gatino (אחיים גטיניו או פפושדו) pour Pessa'h, même s'ils portent un symbole kacher le Pessa'h.

ALCOOL:
L'isopropyl ou alcool à friction est kachère pour Pessa'h.

BLANC D'OEUF :
100% Blanc d'oeuf a besoin un symbole kacher le Pessa'h.

AMANDES:
Les amandes naturelles (cruées) de la Marque Kirkland sont autorisées sans le cachet de kachèroute.

BOISSONS GAZEUSES:
Le Coke et le Sprite en Amérique du Nord : Canada et État Unis, sont acceptable à Pessa'h car le malt est fait à partir de maïs (Kitniyot). Le Coke Diète ou Coke Zéro sont kacher le Pessa'h. L'aspartame utilisé n'est pas du 'Hamets, c'est fait de maïs, donc Kitniyot et permis pour les Sépharades. Toutes les autres marques, doivent porter le sceau « Kachère le Pessa'h ».

LAIT D'AMANDES : Voir Lait d'Amande.

POUDRE D'AMANDES:
Acceptable pour Pessa'h seulement avec le symbole

ALUMINIUM:
aluminium en feuille, en rouleau, de même que les assiettes et moules en aluminium, sont kachères pour Pessa'h.

CAFÉ:
Nescafé Gold, Nescafé Taster's Choice, Folgers, et Maxwell House, sont kachers le Pessa'h.

BEURRE DE NOIX DE CAJOU :
La Marque YUM, a un

Le Nescafé Rich N'EST PAS Kacher le Pessa'h.
Toutes les autres marques doivent porter le sceau de kachèroute de Pessa'h.

Il faut se procurer de nouvelles boîtes, quelle que soit la marque de bicarbonate de soude.
Selon certains décisionnaires, on ne peut ajouter du bicarbonate de soude pour faire des gâteaux pour Pessa'h, car il est considéré comme un agent de fermentation. Demandez l'avis de votre Rabbin.

- Les cafés décaféinés en règle générale utilisent de l'acétate d'éthylène, qui peut être est à base de 'Hamets. Un sceau de kachèroute pour Pessa'h est donc nécessaire.
- Pour les Capsules Nespresso suivez la liste kachers le Pessa'h.
- Les grains de café entiers (non moulus), naturels et sans additifs, sont tous kachers le Pessa'h.

BISCUITS :

Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



KACHÈRES POUR PESSA'H 5784-2024

CÉRÉALES POUR BÉBÉ:

Toutes les céréales pour bébés sont 'Hamets, car elles contiennent l'un des cinq grains interdits. Pour les céréales à base de riz, il faut un sceau kacher le Pessa'h.

LES CHAMPIGNONS:

frais sont permis.
Les champignons en boîte avec une kachèroute de l'année, contenant de l'eau, sel et acide citrique est acceptable pour Pessa'h.

CANNEBERGES SÈCHES:

La marque Craisins (Ocean Spray), original sans ajout, avec le symbole est kachère le Pessa'h.

CIGARETTES:

Les cigarettes sont permises malgré le fait qu'il est possible que le papier soit collé avec des ingrédients qui sont à leur base 'Hamets.

CIGARETTES ÉLECTRIQUES :

Tous les goûts de cigarettes Électrique sont kacher le Pessa'h, ceci m'a été confirmé par le grand rabbin d'Israël le Rav Yits'hak Yosef Chlita.

CIRE POUR SOULIERS:

Toutes les marques de cire pour souliers sont permises.

CACAO EN POUDRE :

Hershey's (sauf le « Special Dark ») est permis pour Pesach.

COSMÉTIQUES:

Tous les produits cosmétiques pour femmes sont kachers, incluant les rouges à lèvres.
Pour les Chabbat et Yom Tov, on n'a pas le droit de se maquiller,

car ceci est considéré comme du coloriage.

DATTES:

Les dattes naturelles n'ont pas besoin de sceau de kachèroute, ni pour Pessa'h, ni à l'année longue, sauf les dattes glacées (avec une couche de sucre brillante), qui elles ne sont jamais kachères.

DENTIFRICE:

Toutes les marques de dentifrice sont permises. Pour Pessa'h il vaut mieux éviter les dentifrices pour enfants présentant différentes saveurs.

DÉODORANT:

Toutes les marques de déodorant sont autorisées.

DÉTERGENTS:

Tous les produits de nettoyage (par exemple: Ajax, liquide pour lave-vaisselle, eau de Javel, etc.) sont autorisés durant Pessa'h.

EAU:

Il faut acheter des bouteilles d'eau de source avec un sceau de kachèroute à l'année longue, car il est déjà arrivé que l'eau ait été pasteurisée (toutes les eaux le sont) dans des réservoirs à lait, ou de jus de raisins non-kachers.
Pour Pessa'h, tous les sceaux de kachèroute (sans le P) sont acceptables

EAU DE SOURCE GAZÉIFIÉE:

En ce qui concerne la marque Perrier, seules les bouteilles avec l'étiquette verte portant le sceau de la kachèroute sont permises. Pour toutes les autres marques, assurez-vous du sceau de la kachèroute pour Pessa'h.



Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



KACHÈRES POUR PESSA'H 5784-2024

ENSURE:

Seules les Ensure sans fibres sont acceptées pour Pessa'h.

Ensure (tous les shakes, liquides ou poudres dans tous les goûts) Boost Glucose Control, Boost High Protein, Pediasure Glucerna1.0 (en shakes, en poudres, tous les goûts sauf les bars) Jevity (en liquides ou poudres) sont acceptables pour Pessa'h.

ÉPICES:

Toutes les épices naturelles sans additifs sont kachères le Pessa'h, sauf le cumin, qui peut contenir des graines d'avoine, et le poivre noir qui peut contenir de la farine. Ces deux épices doivent porter un sceau kacher le Pessa'h.

FARINE D'AMANDES :

La marque Kirkland est acceptable.

FROMAGE :

* **Cream Cheese** : ne nécessite pas une certification spéciale pour Pessa'h. * **Feta Cheese** : ne nécessite pas une certification spéciale pour Pessa'h. * **Cottage Cheese**: ne nécessite pas une certification spéciale pour Pessa'h. * **American Processed Cheese**: a besoin d'une certification spéciale pour Pessa'h.

FRUITS SECS :

Les sachets de fruits secs doivent porter le cachet de kacheroute à l'année longue et pour Pessa'h, car certains fruits peuvent être séchés dans des fours non-kachers, et quelquefois ils sont vaporisés d'huile renfermant des féculents. Par ailleurs, certaines compagnies graissent les tables et comptoirs afin de faciliter l'emballage.

FRUITS CONGELÉS :

Les Fruits Congelés sans additifs (voir les ingrédients) sont

permis pour Pessa'h et à l'année longue.

FORMULES DE PRÉPARATION POUR BÉBÉ:

Similac régulier et sans lactose, Isomile, Prosoabee, Enfamil, sont des marques autorisées. Il faut les préparer et les servir dans des récipients exclusivement réservés à cet usage.

Durant Pessa'h les formules Enfamil Nutramigen Lipil, Enfamil Pregestimil et Alimentum ne contiennent pas du 'Hamets, mais ils ont un problème de kacheroute. Consultez votre Rabbin avant de donner l'une de ces formules à votre enfant.

GOBERGES:

Certaines compagnies utilisent parfois de la farine dans la préparation des goberges, donc à éviter.

HUILE :

L'huile a besoin d'avoir une kacheroute à l'année longue, car des désodorisants non-kachers sont mis dans l'huile quand l'huile est chauffée à de hautes températures.

Pour Pessa'h, toutes les huiles avec une kacheroute à l'année longue sont kachères, **à l'exception de l'huile canola qui ne peut pas être utilisée pendant Pessa'h** car il peut y avoir des graines de blé mélangées dans un ratio de 1/5000 et selon le Rav Ôvadia Yosef Zt"l, ainsi que le Rav Chlomo Amar Shalit"a, la règle d'annulation ne s'applique pas dans ce cas spécifique (voir le livre Béera Chel Miryam Chapitre #2 du rav Chlomo Amar Chalit"a).

Pour les autres huiles, utilisez des bouteilles neuves seulement.

COOKING OIL SPRAY :

Nécessite une certification spéciale pour Pessa'h.

HUILES D'OLIVE:

Les huiles extra vierge avec  sont autorisées.

Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



KACHÈRES POUR PESSA'H 5784-2024

JUS DE CITRON :

La marque Real Lemon est autorisée : Lemon Juice et Lime Juice.

JUS DE POMMES :

Les jus de pommes doivent avoir le sceau de la kacheroute pour Pessa'h, car les enzymes et les agents de clarification utilisés peuvent être 'Hamets.

JUS D'ORANDE:

Tropicana est kacher le Pessa'h.

JUS DE RAISIN:

Tous ceux et celles qui peuvent être incommodés par le vin pourront consommer du jus de raisin kacher pour Pessa'h.

Les marques : Welches et Kedem sont bonnes aussi pour les Sépharades.

KETCHUP :

Avec le symbole Kacher le Pessa'h seulement.

LAIT / LAIT AU CHOCOLAT / YOGOURT

Il est préférable d'acheter les quantités requises de lait et de produits laitiers avant Pessa'h. En cas de besoin, on pourra les acheter durant la mi-fête, avec un sceau « Kacher le Pessa'h ».

Le lait au chocolat peut contenir du malt ('Hamets), donc un sceau « Kacher le Pessa'h » est requis.

Le yogourt doit porter le sceau « Kacher le Pessa'h ».

LAIT D'AMANDES:

Ce lait est fabriqué sur des machines qui fabriquent aussi le lait d'avion, donc obliger d'avoir un hekhsher le Pessa'h.

LAIT LACTAID :

Pour ceux qui ne tolèrent pas le lait, ils peuvent le consommer pendant Pessa'h mais il faut l'acheter avant Pessa'h.

Les pilules Lactaid peuvent contenir du 'Hamets, donc à ne pas utiliser.

LAIT SOVA:

Les produits Soymilk, Rice Dream, ou toute autre marque de lait soya ne sont pas recommandés durant Pessa'h, car ils peuvent contenir des ingrédients interdits. Dans les cas particuliers, achetez les avant Pessa'h.

LAIT DE COCO :

Coconut Dream est permis pour Pessa'h.

LAITUE:

Il est recommandé d'utiliser le cœur de la laitue pour s'acquitter de la « mitsva de Maror », car il se prête facilement à l'examen à l'œil nu, pour débarrasser les feuilles de leurs pucerons. Pour plus de sûreté, il est recommandé de consommer durant la fête et à l'année longue, la laitue « Bodek » ou « Lé Naki » en sachets, qui est passée par des procédés efficaces à 100 % de détection des insectes, avant sa mise en marché.

LAXATIFS :

Metamucil original texture, Unflavored Powder est permis pour Pessa'h.

LÉGUMES CONGELÉS

Toutes les marques de légumes congelés sont acceptables, à condition qu'ils ne contiennent pas de farine (dans les ingrédients) et qu'ils portent un symbole kacher à l'année longue.



Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



UNE LISTE DES LÉGUMES SURGÉLÉS KACHÈRES

LE PESSA'H ET A L'ANNÉE LONGUE

Am HTG	Arctic Gardens	Baby Blend
Bonduelle	Cedar	Chef's Quality
Cottage Farm	Daily Chef	Daisy Farm
Demoulas	ECO-V	Embassy
Emerald	Endico	GFS
Great Value	Harvest Value	Kitchen Essentials
Monarch	No Name	Non Pareil
President's Choice	Price Chopper	Red Valley
Reddie Veggie	Select	Sélection
Sunny Farm	Sysco Classic	Sysco Imperial
Sysco Reliance	Terra Green	TJ Farms
Tops	Valley Fresh	Wellsley Farms
White Toque	Wood Farm Elite	

LIN:

Ces graines ne font pas partie de cinq céréales interdites à Pessa'h, donc ils sont Kitniyot et permises pour les Sépharades.

MATSA :

Autrefois, on évitait de tremper la Matsa dans un liquide, une soupe ou autre, car les procédés de fabrication produisaient une Matsa épaisse dont l'intérieur n'était pas assez cuit. Il y avait alors le risque que le liquide dans lequel elle était trempée fasse fermenter l'intérieur de cette Matsa. Aujourd'hui, avec la fabrication mécanisée, ce problème ne se pose plus, à moins qu'on puisse voir des traces de farine sur la Matsa. Cependant, seuls les Ashkénazes continuent encore de ne pas tremper de Matsa dans du liquide ou dans la sauce, contrairement aux Sépharades qui peuvent déguster la Matsa tartinée avec la salade cuite.

MATSA SANS GLUTEN:

Le gluten est un produit présent dans le blé, l'orge et de nombreuses céréales. Certains enfants, et des adultes aussi, ne

supportent pas le gluten (maladie coeliaque), et sont astreints à un régime sans gluten fort contraignant. Il existe pour eux une fabrication de Matsa d'avoine ou de seigle très bien tolérée.

MARGARINES:

De nombreuses margarines renferment de l'amidon, qui est interdit. Une supervision pour Pessa'h est donc obligatoire.

MARRONS :

Avec une Kacheroute de Pessa'h seulement.

MAYONNAISE:

Avec un symbole reconnu comme kacher le Pessa'h seulement.

MÉDICAMENTS:

Pendant les huit jours de Pessa'h ne sont autorisés que :

- * Toutes les gouttes auriculaires ou oculaires ;
- * Tous les suppositoires, ovules et formes injectables ;
- * Les pommades et crèmes, pour toute application en dehors de la région buccale et tout nouveau médicament mis sur le marché sous les mêmes formes.



Pour tous les autres médicaments il est nécessaire de consulter une autorité rabbinique. Celle-ci, par suite d'un avis médical, pourra, selon les cas, autoriser des cachets amers ou sans goût, voire tout médicament tel qu'il est prescrit.

Les pastilles et comprimés contre les maux de tête ou autre, qui ne possèdent aucun goût (ou un goût désagréable), et qui sont fabriqués avant Pessa'h, dans certains cas seront permis pendant Pessa'h, même s'ils contiennent du 'Hamets (amidon de blé). Cependant, puisqu'il y a matière à la rigueur sur ce type de médicaments, on ne peut autoriser leur utilisation seulement pour des personnes véritablement malades (même sans danger), ou bien lorsqu'il s'agit de calmants pour les personnes qui en ont besoin. Mais on ne peut pas autoriser leur utilisation

KACHÈRES POUR PESSA'H 5784-2024

pour de simples douleurs passagères. A fortiori, on ne peut autoriser la consommation de vitamines qui contiennent du 'Hamets.

MIEL:

Vous pouvez acheter un contenant neuf, qui porte le cachet de kacheroute pour l'année longue:   par exemple les marques Doyon, Billy Bee.

MOUTARDE:

Le vinaigre peut être produit à partir de graines de blé, donc achetez la moutarde seulement avec le symbole de kacheroute de Pessa'h.

NOIX:

Les noix de pécan, les noix de Filibert, etc. fraîches et naturelles, de la marque Kirkland sont autorisées sans un sceau de kacheroute.

NOURRITURE POUR BÉBÉ:

La marque First Choice : Apple sauce, Carrots, Pears, Sweet Potatoes portent déjà un  Vous pouvez aussi préparer de la nourriture pour bébés, à base de riz, en respectant 2 conditions :

- 1- le riz doit être acheté avant Pessa'h et vérifié 3 fois afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de mélanges de graines de céréales ;
- 2- on utilisera et servira le riz dans des récipients exclusivement réservés à cet usage, durant Pessa'h.

Également vous pouvez préparer :

- * les compotes de fruits préalablement étuvées, purées de bananes fraîches, cottage et biscuits champagne écrasés dans le lait pour remplacer les céréales ;
- * les compotes de légumes préalablement cuits, comme les carottes, courgettes, pommes de terre, pommes de terre douce

et petits pois.

Le brocoli, le chou et le chou-fleur provoquent des gaz. Les épinards et la betterave, qui renferment des nitrates pouvant indisposer les bébés, sont à déconseiller.

Il est recommandé de consulter son pédiatre en ce qui concerne toute consommation d'œufs.

NOURRITURE POUR LES CHIENS ET CHATS:

Pour nourrir les chiens et les chats, la viande fraîche, la Matsa, et tout aliment kacher pour Pessa'h sont autorisés.

En ce qui concerne la nourriture sèche en sac ou la nourriture en conserve, il faut bien vérifier les ingrédients et s'assurer qu'ils ne renferment pas l'un ou l'autre des cinq grains interdits, ni un mélange de viande et de lait, ni des sauces à la viande ou au poulet, dont l'achat et la consommation sont interdits durant l'année.

Il est interdit selon le Choul'han Âroukh de tirer profit d'un mélange de lait et de viande pour nourrir son animal.

NOURRITURE POUR LES OISEAUX:

Il ne faut pas nourrir les oiseaux avec les cinq grains interdits même si ceux-ci ont été conservés dans une réserve fermée à l'intérieur de l'habitation. Cependant, on peut soit nourrir soi-même les oiseaux avec des graines de tournesol ou de millet et autres graminées kachères, soit les confier à un non-Juif pour toute la période de la fête.

NOURRITURE POUR LES POISSONS:

Pour nourrir les poissons d'eau douce ou de mer, des vers et des crevettes congelés exempts d'additifs chimiques sont autorisés. Pour les poissons rouges, on peut donner de petites quantités de farine de Matsa. Il existe d'autres sortes de nourritures non dérivées des cinq grains interdits, que l'on peut se procurer sur



Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



KACHÈRES POUR PESSA'H 5784-2024

le marché. Simplement, il faut examiner la liste des ingrédients.

NUTELLA :

Le Nutella fabriqué en Amérique du Nord, est kacher le Pessa'h. (Non 'Halav Yisrael)

ŒUFS:

Il est de coutume d'acheter les œufs avant Pessa'h et de les rincer, car parfois les œufs sont rincés à la ferme avec de l'eau mélangée avec des graines de céréales

PAPIERS POUR CUISSON:

Tous les papiers pour la cuisson sont kachers pour Pessa'h, même sans une mention spécifique.

PARFUMS:

Tous les parfums, pour hommes et femmes, sont permis.

PÂTE À MODELER:

La pâte à modeler est 'Hamets et doit être rangée avec les produits 'Hamets.

PLASTIQUE:

Les assiettes et couverts en plastique ou en styrofoam selon les Sépharades n'ont pas besoin d'un sceau pour Pessa'h.

PRUNEAUX:

La marque Sunsweet est acceptable pour Pessa'h.

POISSONS:

Si des filets de poisson ont été achetés dans un magasin où il n'y a pas un certificat de kasheroute, il sera permis de les

consommer s'il reste un morceau de peau sur le filet et que ce morceau de peau apparaît comme ayant porté des écailles. Mais dans un tel cas, il faudra rincer le poisson avec beaucoup d'eau froide à cause de la graisse non-kacher qui est imprégnée sur le couteau avec lequel le poisson a été coupé. Il est interdit d'acheter du poisson haché dans un magasin qui n'a pas de certificat de kasheroute, même si on voit que le morceau haché est d'un poisson kacher.

POISSONS SURGELÉS :

Au rayon surgelé, un grand nombre de poissons que l'on achète ont été gonflés à l'eau par trempage ou injection. Le poids des poissons traités peut ainsi augmenter de 10 à 30%, c'est ce qui explique que le poisson réduit parfois considérablement à la cuisson dans la poêle du consommateur. L'injection des additifs est aussi nécessaire pour favoriser la rétention d'eau ajoutée. Cet ajout d'additifs pose un problème de Kasheroute pour Pessa'h. La liste des ingrédients demeure le meilleur moyen de les identifier. Le phosphate de sodium est du sel, donc il ne pose pas de problème. Mais quand il est dit « amidon », cet additif peut être produit soit avec du maïs, qui est permis pour le Sépharades, soit de la farine qui est 'Hamets donc, dans le doute, on ne prendra pas ce paquet. (voir aussi Saumon surgelé)

SODA STREAM :

Utilisez les recharges de gaz, sans ajouter le goût.

QUINOA:

On trouve maintenant le quinoa dans certaines grandes surfaces et dans les magasins de produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Pour le consommer, il faut le rincer dans l'eau, pour éliminer son goût amer, puis le faire cuire à l'eau. Il est très bon en accompagnement, pour

Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



KACHÈRES POUR PESSA'H 5784-2024

remplacer le riz, la semoule ou les pâtes. Le quinoa n'est pas 'Hamets, puisqu'il ne fait pas partie des cinq grains interdits. Pour consommer le quinoa à Pessa'h, il faut le trier trois fois avant la fête, en étalant de petites quantités sur une assiette et en vérifiant que les graines ne sont pas mélangées avec des graines des cinq céréales interdites.

RINCE-BOUCHE:

Les marques de rince-bouche Listerine et Scope sont autorisées.

RAISINS SECS :

Naturels sans huile ajoutée (voir les ingrédients) sont Kachers le Pessa'h.

SAFRAN:

Le Safran naturel est permis pour Pessa'h.

SARDINES:

"Galil": Sardines in Olive Oil Skinless Boneless ;

"Gefen": Sardines in Olive Oil or in water ;

"King Oscar": Sardines in Olive Oil, Sardines in Olive Oil Skinless and Boneless (avec le p) ;

"Season": NO SALT: in oil, in olive oil, in water. Skinless and Boneless: in Hot Sauce, in Oil, in Olive Oil, in Organic Olive Oil, in Tomato Sauce, in Water. **U****P**

SARRASIN (BUCKWHEAT):

Malgré son appellation courante de blé noir, il ne fait pas partie de cinq grains interdit à Pessa'h. Aussi, il est dépourvu de gluten, ce qui fait qu'il est utilisable dans les produits destinés aux personnes intolérantes au gluten. Par contre ces graines ont un risque élevé de réactions allergiques sévères. Pour les Sépharades ces graines sont permises (Kitniyot).

SAUMON SURGELÉ :

Kirkland Atlantic - Farm Raised avec **U**

Kirkland Wild Frozen Salmon avec **U**

Olivia Atlantic Frozen Salmon (avec **KF**)

SAUMON FUMÉ :

Les saumons fumés, avec **U** seulement, sont acceptables pour les Sépharades à Pessa'h, car le goût provient des bois naturels ou des goûts artificiels fabriqués de maïs (Kitniyot).

SEL:

Le sel (sans dextrose ou polysorbate, pouvant contenir un ajout de 'Hamets) est kacher pour Pessa'h.

Le sel Rose d'Himalaya (sans additifs) est kacher pour Pessa'h.

Le Sel de Mer est Kachère pour Pessa'h.

SERVIETTES:

Les serviettes en papier et les essuie-tout de toutes les marques canadiennes sont kachers le Pessa'h. La colle bleue qui se trouve sur les trois premières feuilles est fait de maïs (Kitniyot)

SHAMPOOING:

Toutes les marques de shampooing sont permises, de même que les savonnettes et les savons liquides. Évitez de préférence les produits qui peuvent contenir de l'avoine.

SOIE DENTAIRE:

Toute marque de soie dentaire non- cirée est kacher.

SUBSTITUT DE SUCRE:

Doit avoir un symbole kacher pour Pessa'h.

SUCRE:



Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



KACHÈRES POUR PESSA'H 5784-2024

Le sucre granulé avec sceau de kacheroute pour l'année longue est acceptable, dans un emballage neuf seulement.

SUCRE TURBINADO:

C'est kacher le Pessa'h (sachet neuf seulement)

SUCRE BRUN:

Le sucre brun doit porter un sceau de kacheroute pour Pessa'h pour certifier qu'il est exempt de levure.

Les marques : Golden and Light Yellow, Redpath et Lantic, sont acceptable pour Pessa'h avec la kacheroute de l'année longue. Ainsi que du sucre brun en granules.

H.SUPLÉMENTS NUTRITIONNELS (ENSURE) :

Boost (Glucose control, High Protein, Nutritional Pudding, Plus)

Ensure (tous les goûts)

Glucerna


Jevity (en liquide ou poudre)

Pediasure

Thick & Easy, Tick It.

Sont permis pour ceux qui en ont besoin, mais il faut les acheter avant Pessa'h.

SIROP D'ÉRABLE :

100% naturel avec  est acceptable pour Pessa'h.

SIROP D'AGAVE :

100% naturel avec  est acceptable pour Pessa'h.

TEHINA :

100% naturelle est acceptable pour Pessa'h.

THÉ:

Les thés vert ou noir sans additifs n'ont pas besoin d'un sceau de kacheroute, ni pour Pessa'h, ni à l'année longue. Les tisanes, cependant, en ont besoin à l'année longue et particulièrement pour Pessa'h.


THON :

Les marques de thon kachers pour Pessa'h sont :

la marque Dagim 

la supervision 

le  de Baltimore.

Toutes ces marques sont kachers durant toute l'année d'après le décret du Grand Rabbin d'Israël Rabbi Ovadia Yosef Zt"l. Ce dernier n'autorise pas la consommation des produits de thon kachers qui portent la mention  sur les boîtes durant l'année longue. D'autres autorités partagent cette même opinion, comme il a été décrit dans le livre Yalkout Yosef (Yoré Déâ, Tome 2, p. 311).

TOMATES EN CONSERVE:

Les tomates en conserve fabriquées en Amérique du Nord : Canada et État Unis, sous toutes les formes (entières, en cubes, broyées, etc.) contenant seulement de l'eau, jus de tomates, sel, et acide citrique, sont acceptable pour Pessa'h avec un symbole kacher de l'année.

TUMS :

L'antiacide de marque Tums (régulier, extra-fort ou ultra-fort) est permis pour les Sépharades seulement (Kitniyot).



Cette liste est valable pour cette année seulement

LES PRODUITS



KACHÈRES POUR PESSA'H 5784-2024

VASELINE :

Toutes les marques de vaseline sont permises.

WHEY PROTEIN (PROTÉINE DE LACTOSÉRUM):

La protéine de lactosérum pure est un dérivé du lait et ne contient pas de produits de blé ni d'orge et est donc sans gluten. Cependant ce n'est pas tous les produits de protéines de lactosérum qui sont exempts de gluten. Il existe certaines versions de protéines de lactosérum qui contiennent de la glutamine liée aux peptides dérivée de protéines de blé. Donc ces produits ne doivent pas être utilisés pour Pessa'h.

Toutes les viandes qui ont été congelées avant Pessa'h, et ne sont pas venues en contact avec du 'Hamets, sont kachers pour Pessa'h.

On choisit un vin rouge d'excellente qualité pour les quatre coupes du Séder pour rappeler le sang des enfants juifs égorgés par le pharaon. Cette même qualité de vin ou de jus de raisin est recommandée pour le Kiddouch le Chabbat, pendant les fêtes et au cours des cérémonies religieuses. Selon les prescriptions du Choul'han Âroukh, le vin devrait être rouge et avoir une concentration de raisin supérieure à 51%. Il existe des vins kachers vendus sur le marché qui ne sont concentrés qu'à 17%, le reste est constitué d'eau, de sulfites, de sucre, etc. Dans un tel cas, il ne faut pas réciter la bénédiction de Boré Péri Haguéfen sur tout vin dont la concentration en raisin est inférieure à 51%.

VIANDES

Toutes les viandes qui ont été congelées avant Pessa'h, et ne sont pas venues en contact avec du 'Hamets, sont kachers pour Pessa'h.

VIN:

On choisit un vin rouge d'excellente qualité pour les quatre

coupes du Séder pour rappeler le sang des enfants juifs égorgés par le pharaon. Cette même qualité de vin ou de jus de raisin est recommandée pour le Kiddouch le Chabbat, pendant les fêtes et au cours des cérémonies religieuses. Selon les prescriptions du Choul'han Âroukh, le vin devrait être rouge et avoir une concentration de raisin supérieure à 51%. Il existe des vins kachers vendus sur le marché qui ne sont concentrés qu'à 17%, le reste est constitué d'eau, de sulfites, de sucre, etc. Dans un tel cas, il ne faut pas réciter la bénédiction de Boré Péri Haguéfen sur tout vin dont la concentration en raisin est inférieure à 51%.

VINAIGRE:

Le vinaigre peut être produit de graines de blé ou de maïs, donc il est nécessaire d'avoir une kacheroute pour Pessa'h. Il en est de même pour tous les produits qui contiennent du vinaigre.

VINAIGRE DE CIDRE DE POMMES :

La « mère vinaigre » peut être fabriquée de blé, donc obligé de porter un symbole kacher le Pessa'h.

VITAMINES:

Ceux et celles qui tiennent à consommer des vitamines devront s'assurer de leur kacheroute auprès de leur Rabbin. Une autorisation peut être accordée pour les produits portant les mentions : « Formule végétarienne sans farine, sans levure et sans amidon ». Notez qu'à l'année longue, les autorités rabbiniques exigent d'avoir un cachet de kacheroute sur toutes les vitamines, car certaines d'entre elles contiennent des produits naturels, mais non-kachers comme l'huile d'huile, etc. Au besoin, pour des raisons médicales, elles seront permises si elles n'ont pas de goût. Consultez votre Rabbin.

VODKA:

La vodka peut être fabriquée à partir de grains de blé. Elle est donc interdite.





Rabbin Ronen A. Abitbol

Vous souhaitez

'Hag Pessa'h Cacher Ve Samea'h



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?
Voici un numéro qui vous sera utile
(514) 831-4530

